
TRAITÉ DE FUSION PAR ABSORPTION

Entre

BONDUELLE SCA
(Société Absorbante)

ET

LA PLAINE SA
(Société Absorbée)

En date du 20 octobre 2023

TRAITÉ DE FUSION PAR ABSORPTION

ENTRE

- (1) **BONDUELLE SCA**, société en commandite par actions, au capital de 57 102 699,50 euros, dont le siège social est La Woestyne 59173 Renescure, immatriculée au R.C.S. de Dunkerque sous le numéro 447 250 044, représentée par Monsieur Christophe BONDUELLE, Président de la société PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS (Société par actions simplifiée au capital de 16 707 654,80 euros, dont le siège social est La Woestyne 59173 Renescure, immatriculée au R.C.S. de Dunkerque sous le numéro 402 197 479), Gérante, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **BONDUELLE SCA** », la « **Société Absorbante** », ou l' « **Absorbante** »

D'UNE PART,

ET

- (2) **LA PLAINE**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 8 400 240,00 euros, dont le siège social est La Woestyne 59173 Renescure, immatriculée au R.C.S. de Dunkerque sous le numéro 335 306 841, représentée par Monsieur Grégoire WALLAERT, Président Directeur général,

ci-après dénommée « **LA PLAINE SA** », la « **Société Absorbée** », ou l' « **Absorbée** »

D'AUTRE PART.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

IL A ÉTÉ EXPOSÉ, DÉCLARÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

1. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS - MOTIFS ET BUTS DE L'OPÉRATION DE FUSION - COMPTES UTILISÉS POUR ÉTABLIR SES MODALITÉS - PRINCIPES DE VALORISATION

1.1 Présentation des sociétés

1.1.1 BONDUELLE SCA (Société Absorbante)

(a) BONDUELLE SCA est une société en commandite par actions, constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés;

(b) BONDUELLE SCA a pour raison d'être et objet :

- Raison d'être :

La raison d'être de la société est de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ».

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

- Objet :

En accord avec la raison d'être de la société, celle-ci a pour objet, en France et dans tous pays :

- La propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères,
- Tous investissements agricoles, financiers et industriels,
- L'administration d'entreprises et,
- Plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation ainsi qu'avec les [présents] statuts.

(c) Le capital social de la Société Absorbante s'élève à 57 102 699,50 euros, divisé en 32 630 114 actions ordinaires de 1,75 euro de nominal chacune, toutes entièrement libérées et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société.

(d) Les actions de la Société Absorbante sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000063935.

(e) Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi (article 12.2 des statuts).

(f) En cas de démembrement, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices. Toutefois, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre

recommandée avec accusé de réception adressée au siège social à l'attention du gérant (article 12.2 des statuts).

- (g) L'exercice social de l'Absorbante commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

1.1.2 LA PLAINE SA (Société Absorbée)

- (a) LA PLAINE SA est une société anonyme à conseil d'administration immatriculée le 25 mai 1993 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque.

- (b) LA PLAINE SA a pour objet social :

- De prendre toute participation dans la société BONDUELLE SCA, société en commandite par actions inscrite au RCS DUNKERQUE B 447 250 044 dont le siège est à (59173) Renescure « La Woestyne »,
- De gérer cette participation dans la société BONDUELLE SCA,
- De prendre, par tous moyens, toute participation dans toute société ou entreprise, civile ou commerciale, française ou étrangère, de gérer ces participations et d'accepter tout mandat social en leur sein.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

- (c) Le capital social de la Société Absorbée s'élève à 8 400 240 euros, divisé en 420 012 actions de 20 euros chacune, toutes entièrement libérées.

- (d) LA PLAINE n'a pas émis d'autres valeurs mobilières que les actions composant son capital social.

- (e) Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi (article 13 des statuts).

- (f) En cas de démembrement, le droit de vote appartient à l'usufruitier, sauf pour les résolutions décidant du changement de nationalité de la société ou de la diminution des droits des nuspropriétaires pour lesquelles le droit de vote appartient au nu propriétaire. Toutefois, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social à l'attention du président du conseil d'administration. En cas de transmission des titres dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts avec réserve d'usufruit visant une exonération partielle des droits de mutation et par dérogation avec ce qui vient d'être indiqué, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices (article 16 des statuts).

- (g) L'exercice social de l'Absorbée commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.1.3 Liens entre les Parties

- Lien en capital

La société LA PLAINE SA détient au jour de la signature du présent traité de fusion (« **Traité de Fusion** »), 7 268 839 actions de la société BONDUELLE SCA, soit 22,28 % du capital.

Les sociétés BONDUELLE SCA et LA PLAINE SA ont un mandataire commun : Christophe BONDUELLE, Administrateur de LA PLAINE SA et représentant légal du Gérant de BONDUELLE SCA, la société PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS.

1.2 Motifs et buts de l'opération

La société BONDUELLE SCA est contrôlée par le concert familial Bonduelle.

Le contrôle s'exerce notamment au moyen de sociétés holdings dont la société anonyme LA PLAINE.

Elle-même est contrôlée par la société PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS qui détient plus de 50 % de son capital.

Dans le cadre d'une restructuration de l'actionnariat familial, résultant de l'évolution générationnelle, l'absorption de la société LA PLAINE SA par la société BONDUELLE SCA contribue à simplifier l'organigramme du Groupe, sans modifier sa situation de contrôle, ni incidence sur les droits des actionnaires minoritaires de BONDUELLE SCA.

1.3 Date d'effet de la Fusion du point de vue comptable et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Parties sont expressément convenues que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de l'Absorbée seront considérées comme accomplies par l'Absorbante à compter du 1^{er} juillet 2023 (la « **Date de Prise d'Effet** »).

1.4 Date de réalisation

La Fusion projetée est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») constatant qu'il n'y a pas lieu au dépôt d'une offre publique de retrait en application de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, purgée de tout recours avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Absorbante appelée à approuver la Fusion ;
- le dépôt auprès de l'AMF du « document d'exemption » ;
- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbée ;
- l'approbation de la Fusion et de l'augmentation de capital correspondante par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbante.

La Fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière de ces conditions suspensives (la « **Date de Réalisation** »).

A défaut de réalisation de la Fusion au plus tard le 31 janvier 2024, le présent Traité de Fusion sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

1.5 Comptes retenus pour établir les conditions de la Fusion

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base :

- (i) des comptes sociaux de BONDUELLE SCA pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Ces comptes sociaux seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 décembre 2023.

Les comptes sociaux de BONDUELLE SCA au 30 juin 2023 figurent en **Annexe 1.** (les « **Comptes de Référence de BONDUELLE SCA** »).

- (ii) d'une situation comptable intermédiaire de LA PLAINE SA au 30 juin 2023, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels.

La situation comptable intermédiaire de LA PLAINE SA au 30 juin 2023 figure **en Annexe 2.** (les « **Comptes de Référence de LA PLAINE SA** »).

Il est précisé que l'ensemble des documents visés à l'article R. 236-4 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans les délais légaux et réglementaires.

1.6 Principes de valorisation

- 1.6.1** Conformément à l'article 743-1 du Règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables tel que modifié par le Règlement n°2017-01 du 5 mai 2017, les apports réalisés au titre de la Fusion étant réalisés entre deux sociétés sous contrôle commun, ils doivent être réalisés à la valeur nette comptable.

La détermination du rapport d'échange des actions LA PLAINE SA contre des actions de BONDUELLE SCA a été déterminée de la manière suivante :

L'Actif net de LA PLAINE SA, Société Absorbée, étant composé quasi exclusivement de sa participation dans BONDUELLE SCA, Société Absorbante, le critère le plus pertinent retenu par les Parties pour déterminer le rapport d'échange est le cours de l'action BONDUELLE SCA.

Le cours a été retenu à la clôture de la séance de bourse du 14 septembre 2023.

Cette approche a permis de réévaluer les titres de l'Absorbante dans l'Absorbée.

Ce critère permet d'assurer une comparaison homogène et équitable entre les valeurs de l'action de l'Absorbante et de l'Absorbée.

Du fait du caractère non significatif des autres actifs et passifs de l'Absorbée, le choix d'une autre valeur, ou encore une approche multicritères, n'aurait pas modifié la parité.

La valeur de l'Absorbée a été établie sans tenir compte d'une décote car l'opération est sans effet sur la situation des autres actionnaires de l'Absorbante.

- 1.6.2** Compte tenu de ce qui précède, le rapport d'échange retenu prévoit l'émission de 17,3063 nouvelles actions ordinaires BONDUELLE SCA reçues pour 1 action ordinaire LA PLAINE SA détenue.

1.7 Procédure

- 1.7.1** Le Conseil d'administration de LA PLAINE SA en date du 15 septembre 2023 et la Gérance de BONDUELLE SCA par décision en date du 15 septembre 2023, connaissance prise de l'autorisation du Conseil de surveillance de BONDUELLE SCA en date du 29 août 2023; ont arrêté et approuvé les termes du Traité de Fusion conformément à l'article R. 236-1 du Code de commerce.

- 1.7.2** Conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L.225-147, R 22-10-7, R. 236-9 et R. 236-10 du Code de commerce, par ordonnance du 9 octobre 2023, Monsieur le Vice-Président du Tribunal de Commerce de Dunkerque a nommé en qualité de commissaire à la Fusion : Monsieur François Morchain, établi au 83 rue Charles Quint 59300 Valenciennes.

- 1.7.3** L'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société BONDUELLE SCA appelée à statuer sur la Fusion sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) au plus tard le 1er novembre 2023.

- 1.7.4** Le projet de Fusion sera soumis aux actionnaires de BONDUELLE SCA et de LA PLAINE SA réunis en assemblées générales le 7 décembre 2023.
- 1.7.5** Cette Fusion sera également présentée dans un « document d'exemption » qui sera déposé auprès de l'AMF 45 jours avant les assemblées précitées puis mis à la disposition des actionnaires des deux sociétés 30 jours avant lesdites assemblées en application de l'article 1er paragraphe 4 g) et 5 f) du règlement (UE) 2017-1129, de l'article L. 621-8 IV du Code monétaire et financier et de l'article 15 de l'instruction de l'AMF DOC-2019-21.
- 1.7.6** Une demande d'examen de la mise en œuvre éventuelle d'une offre publique de retrait en application de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF a été déposée auprès de l'AMF du fait notamment de la Fusion.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

2. FUSION PAR ABSORPTION DE LA PLAINE SA

2.1 Consistance du patrimoine de LA PLAINE SA au 30 juin 2023

LA PLAINE SA transmet à BONDUELLE SCA, à titre de Fusion, ce qui est accepté par BONDUELLE SCA, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine à la Date de Réalisation, étant précisé que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de LA PLAINE SA.

En outre, la Fusion est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions stipulées ci-après.

2.2 Désignation et évaluation des éléments d'actif et de passif transférés

L'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société LA PLAINE SA dont la désignation suit sera apporté dans le cadre de la Fusion à leur valeur nette comptable au 30 juin 2023.

2.2.1 Actif immobilisé

(a) Immobilisations financières i

Les immobilisations financières transférées par LA PLAINE SA comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	<i>Valeur brute en euros au 30/06 /23</i>	<i>Amortis- sement/provisi on en euros</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
Titres de participations	34 500 184,75 €	0	34 500 184,75 €

2.2.2 Actif circulant

Les éléments d'actif circulant transférés par LA PLAINE SA comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	<i>Valeur brute en euros au 30/06/23</i>	<i>Amortissement / provision en euros</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
Autres créances	88 545,37 €	0	88 545,37 €

Disponibilités	18 802,05 €	0	18 802,05 €
----------------	-------------	---	-------------

LES ACTIFS TRANSFÉRÉS PAR LA PLAINE SA S'ÉLÈVENT DONC À UN MONTANT GLOBAL NET DE : 34 607 532,17 euros

2.3 Prise en charge du passif de LA PLAINE SA

La Société BONDUELLE SCA prendra en charge les éléments de passif suivants :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (y compris frais relatifs à l'opération) au 30/06/23	107 180 €
---	-----------

LES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR BONDUELLE SCA S'ÉLÈVENT DONC À UN MONTANT DE : 107 180 euros

2.4 Détermination de l'actif net apporté par la Société Absorbée

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs apportés par LA PLAINE SA s'élèvent à :	34 607 532,17 euros
- le passif pris en charge par BONDUELLE SCA s'élève à :	107 180 euros
L'actif net apporté ressort ainsi à :	34 500 352,17 euros.

2.5 Engagements hors bilan

Le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'existe aucun engagement hors bilan.

2.6 Propriété et jouissance

BONDUELLE SCA sera propriétaire et entrera en possession des éléments d'actif et de passif transmis par LA PLAINE SA à la Date de Réalisation.

BONDUELLE SCA sera réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter de la Date de Prise d'Effet, et toutes les opérations dont les éléments transmis auront pu faire l'objet à compter de la Date de Prise d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront considérées de plein droit comme ayant été réalisées pour le compte et aux risques de BONDUELLE SCA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, BONDUELLE SCA accepte dès la date des présentes, de prendre, à la Date de Réalisation, les éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de LA PLAINE SA tels qu'ils existeront alors.

Jusqu'au jour où la Fusion sera devenue définitive, la Société Absorbée s'oblige à gérer les biens et droits transférés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, à ne prendre aucun engagement important ou pouvant affecter la propriété ou la libre disposition des éléments d'actif qui y sont attachés ou susceptible d'emporter un changement significatif dans sa situation financière, le tout sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

2.7 Charges et conditions générales de la fusion

Sous réserve de ce qui est stipulé dans le Traité de Fusion, la Fusion est réalisée sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment sous celles suivantes, que les Parties s'engagent à accomplir et à exécuter :

2.7.1 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-15 du Code de commerce, les créanciers de BONDUELLE SCA et de LA PLAINE SA dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de Fusion pourront faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet.

2.7.2 La Fusion opérant transmission universelle du patrimoine de LA PLAINE SA, l'ensemble des éléments de passif et les engagements hors bilan qui y sont attachés seront supportés par BONDUELLE SCA, laquelle sera débitrice de ces dettes au lieu et place de LA PLAINE SA, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers.

BONDUELLE SCA subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif pris en charge par elle.

BONDUELLE SCA sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions et des avals pris par LA PLAINE SA et bénéficiera de toutes contre-garanties y relatives.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, BONDUELLE SCA sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel, sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.

2.7.3 BONDUELLE SCA supportera toutes les charges et obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis.

2.7.4 BONDUELLE SCA sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration ou résiliera à ses frais, sans recours contre LA PLAINE SA, tous les contrats auxquels cette société est partie.

2.7.5 BONDUELLE SCA prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation sans pouvoir exercer de recours contre LA PLAINE SA pour quelque cause que ce soit.

2.7.6 BONDUELLE SCA sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de LA PLAINE SA, étant précisé que LA PLAINE SA ne confère aucune autre garantie que celles possédées par elle-même, ce qui est expressément reconnu et accepté par BONDUELLE SCA.

Dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Dans le cas où la Société Absorbée n'obtiendrait pas les consentements ou agréments nécessaires, elle en informera sans délai la Société Absorbante.

2.7.7 BONDUELLE SCA sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes conventions conclues par LA PLAINE SA, avec tous tiers et toutes administrations, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à LA PLAINE SA, à charge pour BONDUELLE SCA d'en assumer les charges et obligations correspondantes.

2.7.8 BONDUELLE SCA remplira toutes les formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits transférés par LA PLAINE SA aux termes de la Fusion, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

LA PLAINE SA s'oblige à fournir à BONDUELLE SCA tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la Fusion et l'entier effet des dispositions du Traité de Fusion. Notamment, LA PLAINE SA devra, à première demande de BONDUELLE SCA, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du Traité de

Fusion et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits transférés.

2.7.9 BONDUELLE SCA aura, si besoin était, après la Date de Réalisation, tout pouvoir pour, aux lieu et place de LA PLAINE SA et relativement aux biens transmis aux termes de la Fusion, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes les sommes dues en suite de ces actions, procédures et décisions.

2.7.10 BONDUELLE SCA se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant le patrimoine transféré aux termes de la Fusion.

3. RAPPORT D'ÉCHANGE DES DROITS SOCIAUX - REMUNERATION - AUGMENTATION DE CAPITAL DE BONDUELLE SCA - PRIME DE FUSION

3.1 Rapport d'échange des droits sociaux

Compte tenu de ce qui est précisé à l'Article 1.6 ci-dessus, le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à :

17,3063 actions BONDUELLE SCA pour 1 action LA PLAINE SA.

3.2 Rémunération de l'absorption par voie de fusion

420 012 actions ordinaires LA PLAINE SA participeront à l'échange.

Sur ces bases, il devrait résulter de cette parité, la création de 7 268 853,676 actions nouvelles BONDUELLE SCA. Il est précisé que des actionnaires ont d'ores et déjà renoncé à la quotité de droits à l'échange nécessaire pour arrondir ce nombre d'actions à 7 268 839 actions.

En conséquence, en rémunération et représentation de l'actif net de LA PLAINE SA transféré au titre de la Fusion, il sera attribué aux actionnaires de LA PLAINE SA, 7 268 839 actions nouvelles entièrement libérées, à créer par BONDUELLE SCA.

A défaut de pouvoir recevoir un nombre entier d'actions par application du rapport d'échange mentionné à l'Article 3.1 ci-dessus, chaque actionnaire de la société Absorbée recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur au nombre résultant de l'application dudit rapport.

Les actionnaires de la société Absorbée feront leur affaire personnelle des éventuels droits formant rompus.

3.3 Augmentation de capital de BONDUELLE SCA

BONDUELLE SCA créera 7 268 839 actions nouvelles en rémunération du transfert de l'actif net représentant 34 500 352,17 euros, et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12 720 468,25 euros.

Le capital de BONDUELLE SCA sera donc porté de 57 102 699,50 euros à 69 823 167,75 euros.

Il sera divisé en 39 898 953 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie et de 1,75 euro de nominal.

3.4 Prime de fusion – Comptabilisation de la prime de fusion

La différence entre :

- | | |
|--|---------------------|
| • l'actif net apporté, soit | 34 500 352,17 euros |
| • et le montant nominal des actions à créer par l'Absorbante, soit | 12 720 468,25 euros |

représentant la somme de : 21 779 883,92 euros

Constitue la prime de fusion.

Elle sera comptabilisée en prime de fusion par l'Absorbante.

La prime de fusion sera portée au compte "Prime d'émission", au passif du bilan de la Société Absorbante. Sur celle-ci porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de BONDUELLE SCA. Elle pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires de BONDUELLE SCA. Notamment, il sera proposé à l'assemblée générale de BONDUELLE SCA appelée à approuver le Traité de Fusion de décider d'imputer sur son montant tout ou partie des frais et droits résultant de la présente opération de fusion et de prélever sur ladite Prime de Fusion les sommes nécessaires pour la dotation à la réserve légale et plus généralement de faire toute affectation conforme aux règles en vigueur.

3.5 Réduction de capital

Les 7 268 839 actions BONDUELLE SCA reçues par cette dernière à l'occasion de la Fusion ont vocation à être annulées. Le capital social de BONDUELLE SCA sera ainsi réduit de 12 720 468,25 euros pour être ramené à 57 102 699,50 euros.

Il sera divisé en 32 630 114 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie et de 1,75 euro de nominal.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions soit 34 499 866,84 euros et le montant de la réduction de capital soit 12 720 468,25 euros représentant ainsi la somme de 21 779 398,59 euros s'imputera sur la prime de fusion.

3.6 Droits des actions nouvelles – Assimilation - Admission

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de BONDUELLE SCA, seront entièrement assimilées aux actions anciennes, porteront jouissance courante et donneront droit à toute distribution dont le détachement intervient postérieurement à leur émission.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-124 alinéa 2 du Code de commerce, les actions de l'Absorbante remises en échange d'actions de l'Absorbée disposant d'un droit de vote double, bénéficieront également d'un droit de vote double.

Il est expressément convenu que les actions créées à l'occasion de l'augmentation de capital visée ci-dessus, seront démembrées dans les mêmes conditions que les éventuelles actions démembrées de la Société Absorbée échangées et seront le cas échéant soumises aux mêmes réserves et charges particulières. BONDUELLE SCA demandera à l'établissement teneur du compte de tenir compte de ces démembrements, réserves et charges particulières.

Ces actions nouvelles de BONDUELLE SCA seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de BONDUELLE SCA rémunérant l'absorption par voie de fusion de LA PLAINE SA, conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

4. DISSOLUTION DE LA PLAINE SA

Conformément à l'article L. 236-3 I du Code de commerce, la réalisation de la Fusion à la Date de Réalisation entraînera la dissolution sans liquidation de LA PLAINE SA et la transmission universelle de son patrimoine à BONDUELLE SCA.

5. DÉCLARATIONS

LA PLAINE SA fait les déclarations suivantes :

- (i) LA PLAINE SA a été régulièrement constituée et existe valablement conformément aux lois et règlements applicables et elle a le pouvoir et la capacité de conclure le présent Traité de Fusion et exécuter les obligations qui en résultent ;
- (ii) l'exécution par LA PLAINE SA des obligations résultant du Traité de Fusion ont été valablement autorisées par les organes sociaux compétents de LA PLAINE SA et aucune autre autorisation ou formalité n'est requise de LA PLAINE SA à cet effet ;
- (iii) le Traité de Fusion constitue un engagement licite, valable, ayant force obligatoire à l'encontre de LA PLAINE SA conformément à ses termes ;
- (iv) LA PLAINE SA n'est pas en état de faillite, liquidation, ou redressement amiable ou judiciaire ou autre procédure similaire et aucune demande, requête ou déclaration en vue de l'ouverture d'une telle procédure n'est intervenue ;
- (v) LA PLAINE SA est à jour, relativement aux biens transférés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale ;
- (vi) dans le patrimoine de LA PLAINE SA, transféré à titre de fusion, ne figure aucun immeuble, ni droit immobilier ;
- (vii) le patrimoine de LA PLAINE SA transféré à titre de fusion ne comprend aucun contrat de crédit-bail mobilier ou immobilier ;
- (viii) les éléments et droits incorporels, les biens mobiliers, les valeurs mobilières, droits sociaux ou parts de toute nature transférés ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance ou l'exercice du droit de propriété, ni d'aucune disposition statutaire ou extrastatutaire susceptible de faire obstacle à leur transfert et pour lesquelles les autorisations nécessaires n'auraient pas été obtenues.

6. REGIME FISCAL DE LA FUSION

6.1 Dispositions générales

6.1.1 Date d'effet

Conformément aux dispositions de l'article 1-3 du présent Traité de Fusion, la fusion prendra effet comptablement et fiscalement à la Date de Prise d'Effet, soit le 1^{er} juillet 2023.

La Société Absorbante et la Société Absorbée reconnaissent expressément que ces stipulations emportent un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Par suite, les résultats comptable et fiscal bénéficiaires ou déficitaires réalisés, depuis la Date de Prise d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, par la Société Absorbée seront compris dans le résultat comptable et fiscal de la Société Absorbante au titre de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} juillet 2023.

En application de ce qui précède :

- la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} juillet 2023, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Absorbée depuis la Date de Prise d'Effet ;
- la Société Absorbée déposera une déclaration de résultats et liquidera l'impôt au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} Février 2023, pour ses opérations réalisées du 1^{er} Février 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

6.1.2 Engagement déclaratifs généraux

Les représentants respectifs de la Société Absorbée et la Société Absorbante obligent ceux-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la fusion, conformément aux stipulations ci-après.

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 221 du CGI, la Société Absorbée doit souscrire la déclaration de cessation d'activité auprès des Services Fiscaux et la déclaration de ses résultats (pour la période du 1er février 2023 au 30 juin 2023 compte tenu de la date d'effet de la fusion au 1er juillet 2023) prévue aux 1 et 3 de l'article 201 du CGI dans les quarante-cinq jours, pour la première, et dans les soixante jours, pour la deuxième, de la première publication de la fusion dans un journal habilité à recevoir les annonces judiciaires ou légales.

6.2 Impôts sur les sociétés

La Société Absorbante, Société en commandite par actions, et la Société Absorbée, Société anonyme à Conseil d'Administration, sont passibles de l'Impôt sur les Sociétés en vertu de l'article 206, 1 du Code Général des Impôts.

En application de l'article 210-O A, 1-3° du Code Général des Impôts, les soussignés, ès-qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent placer la présente fusion sous le bénéfice des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

A cet effet, Monsieur Christophe BONDUELLE, Président de la société PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS, représentant la Société Absorbante, oblige, en tant que de besoin, la Société Absorbante, à respecter les prescriptions légales, et notamment à :

- Reprendre à son passif :
 - Les provisions dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée ;
 - La réserve spéciale où la Société Absorbée a, le cas échéant, porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% si la Société Absorbée a maintenu des sommes à ce compte ;
 - La réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application de l'article 39-1-5° alinéa 6 du Code Général des Impôts.
- Se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- Calculer les plus-values qu'elle réaliserait ultérieurement aux présentes à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 5 et 6. de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée compte tenu, notamment, des opérations d'apports dont a pu bénéficier cette dernière préalablement à la présente opération de fusion et ayant été soumises au régime de faveur prévu aux articles 210-A et 210-B du Code Général des Impôts ;
- Réintégrer, dans le cas où les apports sont transcrits aux valeurs réelles, dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés par l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées dans le cadre de la présente fusion lors de l'apport des biens amortissables; à cet égard, Monsieur Christophe BONDUELLE, ès-qualité, précise que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- Inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, de comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- Joindre à sa déclaration de résultat, et à celle de la Société Absorbée, conformément à l'article 54 septies I du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du même Code, un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure de ces éléments ;
- Tenir à la disposition de l'administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition, conformément à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts ;
- Réintégrer dans ses bénéfices imposables la fraction non encore imposée des subventions d'investissement perçues par la Société Absorbée au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables, selon les modalités prévues par l'article 42 septies du Code Général des Impôts.

6.3 Apport à la valeur nette comptable

La présente opération de fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, Monsieur Christophe BONDUELLE, ès-qualité, oblige, la Société Absorbante à :

- Reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments de l'actif immobilisé et aux titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins-values à long terme pour leur valeur d'origine, amortissements et provisions pour dépréciation ;
- Continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la Société Absorbée, les éléments apportés pouvant faire l'objet de l'amortissement dégressif, lorsqu'ils relèvent par nature de ce régime ;
- Calculer les plus-values ultérieures sur cession d'éléments amortissables selon la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- Réintégrer la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

6.4 TVA

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, la Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et sera en conséquence purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbée transfèrera, si elle est considérée comme assujettie à la TVA, purement et simplement à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbante, devra procéder, le cas échéant, aux régularisations du droit à déduction et aux taxations de cessions ou livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission et qui auraient en principe incombées à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité des biens transmis à la Société Absorbante.

Enfin, en application des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, les livraisons de biens et prestations de services réalisées dans le cadre de la présente fusion sont dispensées de TVA.

A cet effet, Monsieur Christophe BONDUELLE, ès-qualité, engage la Société Absorbante et la Société Absorbée, à mentionner sur la ligne E2 "Autres opérations non imposables" de leur déclaration de TVA (n°3310-CA3-SD) respective souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de fusion est réalisée, le montant hors taxe de la transmission.

La Société Absorbée devra souscrire auprès du Service des impôts dont elle relève une déclaration de cessation de ses activités dans les 30 jours de la réalisation de la fusion.

6.5 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816-I du Code Général des Impôts, les sociétés concernées étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'acte qui constate la présente fusion sera enregistré sans que cet enregistrement nécessite le paiement d'un droit d'enregistrement.

6.6 Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

6.7 Régime des sociétés mères et filiales

La présente opération de fusion étant placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code général des impôts, le délai de conservation des titres apportés dans le cadre de la présente opération de fusion sera, pour l'application du régime des sociétés mères et filiales défini aux articles 145 et 216 du même code, décompté à partir de la date de souscription ou d'acquisition de ces mêmes titres par la société apporteuse, jusqu'à la date de cession par la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 145 c alinéa 2 du Code général des impôts.

6.8 Dispositions relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction

La Société Absorbante s'engage à prendre en charge les obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction en application des dispositions de l'article 235 bis du Code Général des Impôts, et à laquelle la Société Absorbée resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires versés par elle au cours de l'année de réalisation de la fusion et de l'année précédente.

En conséquence, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour la réalisation des investissements ou des versements à effectuer à raison de la fraction des sommes non encore employées afférentes aux salaires versés par la Société Absorbée jusqu'à la Date de Réalisation.

6.9 Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

Le transfert d'activité induit par le présent Traité de Fusion n'entraînera pas de déblocage anticipé des droits des éventuels salariés transférés résultant, le cas échéant, de l'accord de participation en vigueur chez la Société Absorbée.

A cet effet, la Société Absorbante déclare se substituer à la Société Absorbée concernant la gestion des droits à participation des salariés aux résultats de l'entreprise acquis à la date de transfert, vis-à-vis des salariés de la Société Absorbée.

6.10 Autres taxes

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée, uniquement dans la limite des dispositions légales, s'agissant des taxes suivantes :

- Taxe sur les salaires ;
- Contribution sociale de solidarité des sociétés :
 - Taxes relevant de la DSN
- Taxe d'apprentissage et Contribution supplémentaire à l'apprentissage ;
- Contribution à la Formation professionnelle et de l'alternance ;
- ✓ Contribution financement personnel de formation-CDD ;
- ✓ Contribution sociale de solidarité des sociétés.

6.11 Formalités fiscales

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à collaborer pour l'établissement de tous actes complémentaires, supplétifs, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs des présentes et à fournir toutes justifications, documents et signatures afin d'accomplir toutes formalités fiscales qui pourraient être nécessaires au titre du transfert à la Société Absorbante des biens, droits et obligations apportées, y compris vis-à-vis des autorités fiscales étrangères compétentes. En particulier, la Société Absorbée et la Société Absorbante sont susceptibles de parfaire ou compléter les informations contenues dans les annexes au présent Traité de Fusion.

6.12 Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent Traité de Fusion exprime l'intégralité de la rémunération de la fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette information.

7. REMISE DE TITRES – POUVOIRS – ELECTION DE DOMICILE – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

7.1 Remise des titres et consultation

Lorsque la Fusion sera devenue définitive, il sera remis à la Société Absorbante tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les biens et droits apportés.

7.2 Formalités de publicité

7.2.1 Le Traité de Fusion sera publié conformément à la loi. Les oppositions de créanciers, s'il en survient, seront portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

7.2.2 La Société Absorbante fera son affaire personnelle, le cas échéant et si besoin, de toute signification requise.

7.3 Pouvoirs - Election de domicile

7.3.1 Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait du Traité de Fusion, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales.

7.3.2 En tant que de besoin, tous pouvoirs avec faculté de substitution sont conférés aux représentants légaux de chacune des Parties à l'effet de compléter, si besoin est, la désignation de tous les éléments d'actifs, apports, de faire s'il y a lieu, tout complément et toute rectification de désignation, d'établir en conséquence tous actes complémentaires, modificatifs relatifs ou confirmatifs des présentes.

7.3.3 Pour l'exécution du Traité de Fusion et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

7.4 Loi applicable - Litige

La Fusion est soumise à la loi française.

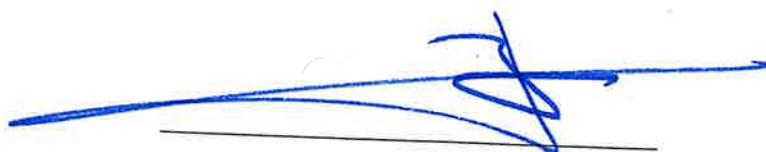
Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation de la Fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Dunkerque.

8. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent Traité de Fusion a été signé électroniquement par le biais du service DocuSign, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Traité de Fusion par le biais du service DocuSign. Chacune des Parties reconnaît qu'elle a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du Traité de Fusion et qu'elle a signé le Traité de Fusion par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le Traité de Fusion. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie au Traité de Fusion. La remise d'une copie électronique du Traité de Fusion directement par le service DocuSign à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque Partie au Traité de Fusion.

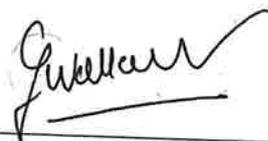
PAGE DE SIGNATURE DU TRAITE DE FUSION

Fait à Villeneuve d'Ascq en quatre (4) exemplaires originaux



BONDUELLE SCA

Représentée par Monsieur Christophe BONDUELLE



LA PLAINE SA

Représentée par Monsieur Grégoire WALLAERT

ANNEXE 1
COMPTES DE RÉFÉRENCE DE BONDUELLE SCA

ANNEXE 2

COMPTES DE RÉFÉRENCE DE LA PLAINE

Comptes consolidés

5.1	Compte de résultat consolidé <small>RFA</small>	2
5.2	Bilan consolidé <small>RFA</small>	3
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé <small>RFA</small>	4
5.4	Variation des capitaux propres consolidés <small>RFA</small>	5
5.5	Annexe aux comptes consolidés annuels <small>RFA</small>	6
5.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés <small>RFA</small>	57



Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

5.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Chiffre d'affaires	5.1	2 202 613	2 406 221
Achats et charges externes	5.2	(1 591 410)	(1 730 749)
Charges de personnel	6.1	(478 105)	(512 374)
Amortissements et pertes de valeur		(85 046)	(82 457)
Autres produits opérationnels	5.3	23 880	32 933
Autres charges opérationnelles	5.3	(19 131)	(47 696)
Résultat opérationnel courant		52 801	65 878
Éléments non récurrents	5.4	(117 993)	(11 733)
Résultat opérationnel		(65 193)	54 145
Coût de l'endettement financier net		(13 345)	(23 743)
Autres produits et charges financiers		(1 195)	(7 539)
Résultat financier	7.2	(14 540)	(31 282)
Résultats des sociétés mises en équivalence	4.2	(5 244)	4 384
Résultat avant impôts		(84 977)	27 247
Impôts sur le résultat	8.1	(39 987)	(18 460)
Résultat net des activités poursuivies		(124 965)	8 788
Résultat net des activités non poursuivies	4.1	160 393	5 700
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		35 429	14 488
• Part du groupe		35 421	14 496
• Part des minoritaires		7	(8)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	9	1,10	0,45
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	9	1,08	0,44

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Résultat net de la période	35 429	14 488
Dont reclassable en résultat	89 339	(78 591)
Couverture de flux de trésorerie	4 326	1 197
Écarts de conversion	85 791	(79 246)
Impact fiscal	(778)	(542)
Dont non reclassable en résultat	4 434	(101)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	7 628	(164)
Impact fiscal	(2 280)	63
Pertes et gains latents sur actifs financiers ⁽¹⁾	(914)	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	93 773	(78 692)
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	129 202	(64 204)
Dont quote-part du groupe	129 195	(64 196)
Dont quote-part des minoritaires	7	(8)

(1) Comprend en particulier les variations de juste valeur des autres titres non consolidés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5.2 Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Actifs non courants		1 014 262	989 067
Autres immobilisations incorporelles	10.2	55 721	51 733
Goodwill	10.1	400 188	384 336
Immobilisations corporelles	10.3	372 082	369 154
Droits d'utilisation	10.4	79 444	65 402
Titres mis en équivalence	4.2	84 323	94 957
Autres actifs financiers non courants	7.4	3 287	5 360
Impôts différés	8.1	15 029	12 412
Autres actifs non courants	7.3	4 187	5 712
Actifs courants		1 098 573	1 002 794
Stocks et encours	5.5	618 296	668 080
Clients et autres débiteurs	5.6	343 422	305 044
Créances d'impôt		1 914	11 021
Autres actifs courants	7.3	5 887	6 260
Autres actifs financiers courants	7.3	7 790	3 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6	121 264	9 007
TOTAL ACTIF		2 112 835	1 991 862

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Capitaux propres, part du groupe		852 412	774 462
Capital social		57 103	57 103
Primes liées au capital		40 103	40 103
Réserves consolidées		755 206	677 256
Intérêts minoritaires		(6)	(6)
Capitaux propres		852 406	774 456
Passifs non courants		473 436	420 507
Dettes financières	7.6	338 125	296 947
Dettes de location	7.6	76 336	62 475
Engagements envers le personnel	6.2	20 855	21 688
Autres provisions non courantes	11.1	9 178	9 405
Impôts différés	8.1	3 045	3 437
Autres passifs non courants	7.3	25 896	26 554
Passifs courants		786 994	796 899
Dettes financières courantes	7.6	60 102	75 183
Dettes de location courantes	7.6	18 738	16 912
Provisions courantes	11.1	5 033	10 524
Fournisseurs et autres créditeurs	5.7	690 571	687 143
Dettes d'impôt		12 127	6 643
Autres passifs courants	7.3	422	493
TOTAL PASSIF		2 112 835	1 991 862



5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Résultat net des activités poursuivies		(124 965)	8 788
Résultat des sociétés mises en équivalence		5 244	(4 384)
Amortissements et perte de valeur		186 947	88 459
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie		(8 109)	8 802
Impôt différé	8.1	16 963	(1 162)
Intérêts courus		(153)	546
Marge brute d'autofinancement		75 927	101 050
Variation du besoin en fonds de roulement	5.5 & 5.6 & 5.7	(31 567)	(98 119)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités poursuivies		44 360	2 931
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités non poursuivies		78 807	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		123 167	2 931
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite ⁽¹⁾		(84 153)	(9 894)
Investissements industriels et acquisition d'actifs incorporels ⁽²⁾	10.2 & 10.3	(73 572)	(77 503)
Investissements financiers		(14)	(4)
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers ⁽³⁾	5.3	2 194	663
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées		1 164	(1 884)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies		(154 381)	(88 623)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités non poursuivies		432 306	19 466
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		277 925	(69 157)
Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle		0	0
(Acquisition) Cession d'actions propres		(3 064)	(755)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an	7.6	(149 616)	(27 645)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an	7.6	(98 049)	10 437
Augmentation (Diminution) des dettes de location	7.6	(18 230)	(19 283)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires		(14 722)	(9 910)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies		(283 681)	(47 155)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités non poursuivies		(2 117)	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(285 798)	(47 155)
Incidence des variations des taux de change		1 077	1 124
Variation de trésorerie		116 371	(112 256)
Trésorerie à l'ouverture		4 894	121 264
Trésorerie à la clôture		121 264	9 007
VARIATION DE TRÉSORERIE		116 371	(112 256)

(1) Dont principalement l'acquisition des titres mis en équivalence de Nortera Foods.

(2) Les investissements correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans les notes 3.5.1.2 et 3.5.2 auxquelles s'ajoute la variation des dettes fournisseurs associées présentées dans la note 5.7.

(3) Les cessions d'immobilisations correspondent au produit reçu diminué des avances et acomptes sur immobilisations.

5.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	En nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts actuariels	Actions propres	Réserves de conversion	Résultats accumulés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 30 juin 2021	32 630 114	57 103	40 103	(6 446)	(8 790)	(112 808)	771 370	740 531	18	740 548
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				5 348		85 791	2 634	93 773	0	93 773
Résultat 30/06/2022							35 421	35 421	7	35 429
Attribution gratuite d'actions							449	449	0	449
<i>Puts</i> sur minoritaires							0	0	(7)	(7)
Actions Propres					(1 686)		(1 001)	(2 687)	0	(2 687)
Autres							(353)	(353)	(24)	(377)
Dividendes versés							(14 722)	(14 722)	0	(14 722)
Capitaux propres au 30 juin 2022	32 630 114	57 103	40 103	(1 098)	(10 476)	(27 017)	793 797	852 412	(6)	852 406
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				(101)		(79 246)	655	(78 692)		(78 692)
Résultat 30/06/2023							14 496	14 496	(8)	14 488
Attribution gratuite d'actions							1 357	1 357		1 357
<i>Puts</i> sur minoritaires							0	0	8	8
Actions Propres					(261)		(366)	(627)		(627)
Autres ⁽¹⁾							(4 574)	(4 574)		(4 574)
Dividendes versés							(9 910)	(9 910)		(9 910)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	32 630 114	57 103	40 103	(1 199)	(10 738)	(106 262)	795 455	774 462	(6)	774 456

(1) Cf. note 10.2.

5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels

Sommaire

NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	7	NOTE 7	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	25
1.1	Informations relatives au groupe et modalités d'élaboration	7	7.1	Gestion des risques financiers	25
1.2	Référentiel comptable appliqué	7	7.2	Résultat financier	27
			7.3	Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie	29
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7	7.4	Autres actifs financiers non courants	32
2.1	Évolution de la gouvernance	7	7.5	Instruments financiers dérivés	33
2.2	Adaptation du dispositif industriel américain	7	7.6	Endettement net	36
2.3	Amendement du crédit syndiqué à impact de 400 millions d'euros	7			
2.4	Obtention des premières certifications B Corp	8	NOTE 8	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	41
			8.1	Impôt sur le résultat	41
NOTE 3	PRINCIPES COMPTABLES	8	NOTE 9	RÉSULTAT PAR ACTION	42
3.1	Méthodes de consolidation	8			
3.2	Information sectorielle	8	NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	43
3.3	Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères	9	10.1	Goodwill	43
3.4	Regroupements d'entreprises	9	10.2	Autres immobilisations incorporelles	44
3.5	Principes comptables des actifs et passifs	9	10.3	Immobilisations corporelles	46
3.6	Prise en compte des effets du changement climatique	16	10.4	Droits d'utilisation	48
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	16	NOTE 11	AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	50
4.1	Variation du périmètre de consolidation	16	11.1	Autres provisions	50
4.2	Sociétés mises en équivalence	16	11.2	Risques et litiges	50
			11.3	Engagements conditionnels et éventualités	51
NOTE 5	DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	17	NOTE 12	AUTRES INFORMATIONS	52
5.1	Information sectorielle	17	12.1	Honoraires des Commissaires aux Comptes	52
5.2	Achats et charges externes	18	12.2	Transactions avec les parties liées	53
5.3	Autres produits et autres charges opérationnels	18			
5.4	Éléments non récurrents	19	NOTE 13	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	54
5.5	Stocks et encours	19			
5.6	Clients et autres débiteurs	20	NOTE 14	LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	55
5.7	Fournisseurs et autres créiteurs	20			
NOTE 6	CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	21			
6.1	Rémunérations et effectifs	21			
6.2	Engagements envers le personnel	21			
6.3	Paiements fondés sur des actions	23			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Informations relatives au groupe et modalités d'élaboration

Cotée sur Euronext Paris (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par actions de droit français. Bonduelle, acteur de référence de l'alimentation végétale, détient notamment des positions de *leader* sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et 4^e gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2023 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en date du 7 décembre 2023.

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2022-2023 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2016-09 de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont présentés en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport

au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

1.2 Référentiel comptable appliqué

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} juillet 2022

Les principaux textes nouvellement applicables en 2022-2023 concernant le groupe sont les suivants :

- amendements IAS 16, Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- amendements IAS 37, Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat ;
- amendements IFRS 3, Référence au cadre conceptuel.

Le groupe n'a constaté aucun effet significatif de ces amendements sur les comptes consolidés au 30 juin 2023.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1^{er} juillet 2023 mais pouvant être anticipés

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dans les comptes consolidés de l'exercice 2022-2023 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.



NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Évolution de la gouvernance

Suite à l'annonce du départ de Guillaume Debrosse en mai 2023, le groupe a annoncé la nomination de Xavier Unkovic à la Direction générale du Groupe Bonduelle. Cette nomination a pris effet le 1^{er} juin 2023. Xavier Unkovic a occupé des fonctions financières, commerciales et marketing puis de Direction générale aux États-Unis pendant 23 ans, au sein du Groupe Mars puis de l'entreprise Amy's kitchen, entreprise californienne de plats préparés biologiques certifiée B Corp, qu'il a redressée et développée. Depuis 2021, Xavier Unkovic était le Directeur général de l'entreprise française NAOS, acteur majeur du soin et de la santé de la peau, sous les marques Bioderma, Institut Esthederm et État Pur.

2.2 Adaptation du dispositif industriel américain

Le Groupe Bonduelle a annoncé en février 2023 l'adaptation du dispositif industriel de son activité sur la côte Est des États-Unis dans le but d'améliorer sa compétitivité sur le marché des

produits frais prêts à l'emploi aux États-Unis et de recentrer son activité sur les segments valorisés de celui-ci. Ainsi, les activités de fabrication à Florence (New Jersey) sont en cours de fusion avec le site de Swedesboro (New Jersey). Cette opération vise à optimiser la production de l'ensemble des produits destinés aux clients américains, tout en réalisant des gains d'efficacité et de couverture des coûts fixes.

À la date d'arrêtés des comptes, le projet est en cours avec une finalisation sur le premier semestre de l'exercice 2023-2024.

La charge nette de cette réorganisation est enregistrée sur l'exercice fiscal 2022-2023 au titre des éléments non récurrents (10,1 millions d'euros - cf note 5.4).

2.3 Amendement du crédit syndiqué à impact de 400 millions d'euros

Le 6 février 2023, le Groupe Bonduelle a signé, avec ses partenaires bancaires, un amendement de son crédit revolving syndiqué (RCF) de 400 millions d'euros sécurisant ainsi une source essentielle de financement, particulièrement adaptée

à la saisonnalité de ses besoins de financement, et dans des conditions très compétitives et ce malgré l'environnement économique actuel instable. Cet aménagement prévoit une extension de 2 ans, portant la maturité de 2026 à 2028, avec deux options d'extension d'un an chacune, portant la maturité finale du crédit à février 2030.

Cette ligne de crédit intègre à ces conditions financières des indicateurs de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de certification B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de contribution, avec ses partenaires agricoles, à une agriculture régénératrice.

Cette opération démontre une nouvelle fois la confiance accordée par les banques partenaires et la volonté d'accompagner le développement du Groupe Bonduelle sur le long terme.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle.

Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir de décision, l'exposition aux rendements variables et le lien entre les deux.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2023 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Bonduelle do Brasil, Bonduelle Kazakhstan, Agro Rost. L'ensemble de ces sociétés est consolidé sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2023.

Certaines sociétés dans lesquelles le Groupe Bonduelle détient directement ou indirectement le contrôle ou une influence notable pourraient ne pas être consolidées dès lors qu'elles ne seraient pas significatives.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

2.4 Obtention des premières certifications B Corp

En 2018, le Groupe Bonduelle a annoncé son ambition de devenir une entreprise certifiée B Corp d'ici 2025. Cette ambition implique que chacune de ses entités obtienne une à une leur certification. L'exercice 2022-2023 marque une étape majeure avec les certifications de Bonduelle en Italie et de Bonduelle Fresh Americas aux États-Unis, représentant ensemble un tiers du chiffre d'affaires du groupe. Les deux entités du Groupe Bonduelle sont les premières à répondre aux normes exigeantes de B Lab en matière d'impact social et environnemental. Elles rejoignent ainsi la communauté grandissante des entreprises certifiées B Corp, qui œuvrent collectivement pour rendre chaque jour l'économie mondiale plus respectueuse de la planète, plus inclusive et plus équitable. Ces deux certifications illustrent la volonté du Groupe Bonduelle de mettre l'impact positif au cœur de son modèle d'entreprise formalisé dès 2020 à travers une feuille de route appelée le B! Pact et articulée autour de 3 piliers : l'alimentation, la planète et les Hommes. La démarche de certification B Corp permet d'accélérer l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des métiers de l'entreprise autour des programmes à impact positif du groupe.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également *management approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et zone hors Europe.

La zone Europe couvre les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie et Péninsule ibérique qui forment l'Europe du Sud, Europe du Nord et Europe centrale.

La zone hors Europe couvre l'Europe orientale, l'Asie, le Mercosur, l'Amérique du Nord, et les marchés Export.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteur d'activités.

3.3 Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période, sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises, figurent dans les rubriques « produits financiers » et « charges financières » du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice. Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, un cours moyen annuel arithmétique est utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé, en lien avec la saisonnalité de l'activité.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

3.4 Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1^{er} juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1^{er} juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1^{er} juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs

identifiables à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors le *goodwill* négatif (*badwill*) est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des *goodwill* est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

3.5 Principes comptables des actifs et passifs

Les états financiers consolidés au 30 juin 2023 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

3.5.1 Immobilisations incorporelles

3.5.1.1 Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

3.5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.



3.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation.

Compte tenu de la nature de nos investissements, les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

3.5.3 Actifs faisant l'objet d'un contrat de location

IFRS 16 « Contrats de location » impose pour le preneur, un modèle unique de comptabilisation des contrats de location au bilan *via* la reconnaissance d'un actif représentant un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. Un impôt différé est également constaté sur la base de la différence entre la valeur nette comptable du droit d'utilisation et de la dette locative.

Traitement permanent :

- exemption des nouveaux contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitatives) et les contrats de faible valeur (cinq mille euros) ;
- la durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement que le groupe est raisonnablement certain d'exercer, et toute option de résiliation que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. Le 16 décembre 2019 le Comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a publié une décision d'agenda relative aux modalités

d'appréciation de la durée à retenir pour la détermination des passifs liés aux engagements locatifs. Ainsi ces passifs sont déterminés selon une durée d'utilisation plutôt qu'une durée contractuelle, en particulier dans le cas des baux commerciaux. Le groupe a tenu compte de cette décision pour la détermination des passifs liés aux engagements locatifs dès le 1^{er} juillet 2019 ;

- le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du groupe ; ce taux est défini en fonction de la durée du contrat afin de prendre en compte les profils de paiement ;
- prise en compte des composantes non locatives (essentiellement maintenance des véhicules).

À leur date de prise d'effet, les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont inscrits :

- en immobilisation à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, des coûts directs initiaux encourus, moins les avantages reçus, ainsi que d'une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant ; et
- en dette financière pour le montant des loyers sur la durée de location et actualisés au taux tel que déterminés ci-dessus.

Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de location. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre.

Dans les états des flux de trésorerie consolidés, les paiements des passifs de location sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, conformément à IFRS 16 « Contrats de location ».

3.5.4 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement les écarts d'acquisition et les marques. Les indices de perte de valeur sont notamment une baisse significative de volumes d'activités, une dégradation de la rentabilité à long terme attendue, une évolution de la notoriété ou de la réglementation qui impacte défavorablement l'activité.

La valeur des actifs immobilisés de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), comprenant notamment les *goodwill*, les immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et les droits d'utilisation (IFRS 16) est soumise à un test de dépréciation lors de l'arrêté annuel et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les *goodwill* affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des *goodwill*, qui sert au calcul d'une éventuelle perte de valeur à constater dans les comptes, correspond à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Si cette valeur d'utilité ne couvre pas la valeur comptable des actifs, la valeur recouvrable retenue (si celle-ci est plus élevée) correspond à leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Les taux de croissance utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans se situent entre 0 et 3 % en fonction de la dynamique des marchés dans lesquels les UGT opèrent.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité. Il est calculé pour le groupe et majoré, pour certaines UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques. Au 30 juin 2023, le WACC groupe s'élève à 7 %.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement de marché à hauteur de 26 % des capitaux permanents et d'un taux sans risque de 3,6 %.

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et zone hors Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais prêt à l'emploi.

Pour la zone hors Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe orientale ;
- l'activité du frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

3.5.5 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

Les prêts

Les prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Clients et comptes rattachés

Créances vis-à-vis des clients

Les créances vis-à-vis des clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti.

Le groupe, dans sa politique de financement, peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation concernent principalement des litiges sur lesquels Bonduelle est en discussion avec les clients. Des provisions pour dépréciation pour pertes attendues sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurent en actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti.

Autres titres non consolidés

Les autres titres non consolidés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur comme les résultats de cession, sont enregistrés en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultats.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement des dépôts de garantie essentiellement requis par la réglementation fiscale de certains pays ainsi que des fonds couvrant des régimes postérieurs à l'emploi. Ces actifs sont enregistrés au coût amorti.

3.5.6 Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IFRS 9 qui a amendé IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

Concernant les dettes de location voir note 3.5.3.

3.5.7 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- les instruments dérivés en gestion de la dette nette et de couverture d'investissements nets à l'étranger sont comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs ;
- les instruments dérivés de change opérationnel sont comptabilisés dans la ligne instruments financiers dérivés actifs ou passifs :
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, ses variations de valeur et celles de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période,
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture d'investissements nets à l'étranger, ses variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres en écarts de conversion et sont recyclées en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif,
 - si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs :
 - les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global et sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique,
 - la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, *basis spread* des *cross-currency swaps*) est enregistrée en capitaux propres en en autres éléments du résultat global et est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments qualifiés de couvertures et les variations de juste valeur des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les *fixings* Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

3.5.8 Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toutes les pertes de stocks sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

3.5.9 Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne "actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les éventuelles parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

3.5.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

3.5.12 Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible dans chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est la société tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SA, Bonduelle Europe Long Life SAS, Sud Ouest Légumes Alliance SAS, Bonduelle Development SAS, Champiloire SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, Euromysel SAS, MOD Bond SAS (ex-Coviju2 SAS), Coviju3 SAS, Coviju4 SAS, Bonduelle Ré SA, LBS Holding SARL et SACSA SA.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

Types de régime	France	Allemagne	Italie
	Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	Régimes de retraite	Régimes de cessation d'activité
Taux d'actualisation	3,70 %	3,70 %	3,70 %
Taux de rendement des actifs	3,70 %	N/A	N/A
Progression future des salaires	2,20 %	2,20 %	N/A
Âge de départ à la retraite	64 ans	65 ans	68 ans

À l'exception du programme américain pour indemnisation des accidents du travail (*worker's compensation*) décrit au paragraphe 3.5.14, le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (3,70 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des *goodwill*. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

3.5.13 Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte notamment d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ et de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

3.5.14 Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

Concernant les sociétés américaines ayant des programmes de *workers' compensation*, les demandes d'indemnisation nées et non encore réglées à la date d'arrêté des comptes, qu'elles soient reportées ou non, sont couvertes par des provisions déterminées sur la base d'une estimation du coût de leur règlement ainsi que des dépenses relatives à leur traitement. Lorsqu'il existe un historique suffisant de données, provenant du groupe ou du marché, relatives aux demandes d'indemnisations émises et à leurs règlements, la Direction de ces sociétés, avec l'assistance d'actuaire externes, procède à l'estimation des risques couverts par ces sociétés au titre des demandes non encore déclarées en s'appuyant sur une méthode actuarielle d'évaluation des demandes nées mais non encore reportées (IBNR - *Incurring But Not Reported*). Ces provisions sont enregistrées en provisions pour risques et charges sociales dans les comptes du Groupe Bonduelle et sont réévaluées lors de chaque clôture.

3.5.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de produits finis. Il est enregistré dans le compte de résultat lorsque le transfert du contrôle des produits aux clients est effectif, c'est-à-dire lorsque le client détient la capacité de décider de l'utilisation des biens et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement et/ou des coûts liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs

ainsi que des pénalités éventuelles supportées par Bonduelle. Ces montants sont évalués au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Le chiffre d'affaires peut également comprendre des prestations de transport effectuées par Bonduelle pour ses clients. Le chiffre d'affaires est alors reconnu lorsque la prestation est réalisée.

3.5.16 Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste rassemble essentiellement, des subventions, des produits de cessions d'actifs, des ventes non classées en chiffre d'affaires (notamment les ventes à partenaires) ainsi que des produits liés à des régularisations ou des indemnisations perçues.

3.5.17 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les *badwill*, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les franchises d'assurances et les coûts liés aux sinistres non couverts, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

3.5.18 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attributions gratuites d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

3.5.19 Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

3.5.20 Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

3.5.21 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

3.5.22 Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

3.5.23 Indicateurs alternatifs de performance

Le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes comptables. Les principaux indicateurs définis dans les notes annexes sont les suivants :

- **données comparables** : à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :
 - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne,

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu ;
- **éléments non récurrents** : note 3.5.17 ;
 - **endettement net** : il représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation. Il correspond aux dettes financières courantes et non courantes ajustées des dérivés actifs et passifs, des dettes de locations ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
 - **gearing** : le *gearing* correspond au ratio de l'endettement net (note 7.6.4) sur les capitaux propres totaux ;
 - **levier d'endettement** : le levier d'endettement correspond à l'endettement net rapporté au REBITDA. Il exprime le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette sur la base de son REBITDA ;
 - **marge brute d'autofinancement** : elle correspond aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement. Elle correspond au résultat net corrigé du résultat des sociétés mises en équivalences et des éléments calculés (amortissements et provisions, impôts différés et autres éléments de résultat sans impact sur la trésorerie) ;
 - **marge opérationnelle courante** : la marge opérationnelle courante correspond au résultat opérationnel courant rapporté au chiffre d'affaires ;
 - **REBITDA (*Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization*)** : il correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - **résultat opérationnel** : il correspond au résultat opérationnel courant ajusté des éléments non récurrents ;
 - **résultat opérationnel courant** : le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur le résultat et du résultat net des sociétés mises en équivalence. Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des éléments non récurrents. Ces derniers correspondent aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise ;
 - **ROCE** : ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires et des fonds prêtés par les banques et

autres partenaires financiers. Il s'obtient en divisant le résultat opérationnel courant par les capitaux employés, soit la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

3.6 Prise en compte des effets du changement climatique

Bonduelle est engagé depuis près de 20 ans dans la lutte contre le changement climatique. Cet engagement se matérialise via la stratégie à impact positif du groupe dénommée B! Pact qui se base sur trois engagements, parmi lesquels se trouve le pilier planète, qui engage le groupe à contribuer dans la neutralité carbone. Le groupe a inscrit son plan de transition dans la structure de la *Net Zero Initiative* et a défini des objectifs validés par la SBTi (cf. chapitre 2 de l'URD – partie 2.3.2). Le groupe a l'ambition d'atteindre zéro émission nette en 2050 avec un objectif intermédiaire à 2035 de réduction de 38 % de nos émissions de GES sur les *scopes* 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu) et 30 % de réduction de nos émissions de GES sur le *scope* 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité).

Pour cela le groupe a mis en place une gouvernance spécifique sur le climat en créant des instances dédiées :

- le *Carbon Accounting Corporate Committee*, constitué en 2022-2023, a pour mission d'intégrer la composante carbone dans le pilotage financier et stratégique de Bonduelle (cf. chapitre 2 de l'URD – partie 2.3.2) ;
- le *Climate Change Committee*, instance dédiée à l'adaptation au changement climatique, définit et coordonne les activités sur cet enjeu. Ce comité a pour objectif d'identifier les risques liés au changement climatique, d'ajuster la stratégie climat à la stratégie du groupe et structurer les approches d'adaptation dans chacun des piliers, d'accompagner la mise en place des approches d'adaptation et d'informer annuellement le Comex. Tout cela grâce à une équipe structurée autour de 4 thèmes : commercial, agro-industrie, financier et RSE. Ce comité aura également pour mission

d'analyser des scénarios climatiques pour permettre d'avoir une vue globale des impacts du changement climatique sur les activités de Bonduelle.

Également concernant les risques physiques, un travail régulier, au niveau de nos implantations, a pour objectif d'identifier ces risques physiques, et à ce jour aucun risque majeur n'a été identifié (cf. chapitre 4 de l'URD – partie 4.2.2 Catégorie 2). Concernant notre chaîne de valeur, Bonduelle a initié un panorama des effets du changement climatique sur ses activités majeures (cf. chapitre 2 de l'URD – partie 2.3.2.2).

Bonduelle a établi une feuille de route sur plusieurs années pour se conformer aux nouvelles exigences du futur *reporting* de durabilité (CSRD-*Corporate Sustainability Reporting Directive*) concernant notamment les risques et opportunités liés au changement climatique.

Ainsi, compte tenu :

- des activités du Groupe Bonduelle et de son implantation géographique ;
- de la nature et l'ampleur des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au changement climatique tels qu'identifiés et évalués dans ses Facteurs de risques (partie 4.2) et sa Déclaration de performance extra-financière (partie 2.7) ;
- des engagements pris par le groupe dans ce domaine notamment en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035,

le Groupe Bonduelle n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2022-2023. En particulier :

- aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 juin 2023 ;
- en 2022-2023, le groupe n'a pas identifié d'effets significatifs des engagements pris dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels. En particulier, la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires pour adapter les outils de production ne remet pas en cause leurs durées d'utilisation.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Variation du périmètre de consolidation

Finalisation de la comptabilisation de la perte de contrôle de Bonduelle Americas Long Life

Au 30 juin 2022 a été finalisée l'opération de cession de 65 % de Bonduelle Americas Long Life à des investisseurs institutionnels Fonds de solidarité FTQ et la CDPQ. Les sociétés concernées par cette opération sont Bonduelle USA Inc, Bonduelle US holding et Bonduelle Canada Inc ; ces sociétés, antérieurement en intégration globale, font l'objet, à compter de la date d'opération, d'une consolidation par mise en équivalence.

Le prix a été ajusté définitivement en octobre 2022 et a conduit à comptabiliser un produit de cession complémentaire de 5,7 millions d'euros (après coûts de cession et après impôt), qui a été classé dans le compte de résultat du 30 juin 2023, sur la

ligne « Résultat des activités non poursuivies » conformément à la norme IFRS 5.

Il n'y a pas eu d'autre évolution de périmètre significative sur la période.

4.2 Sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2023, le résultat des sociétés mises en équivalence correspond aux résultats des sociétés détenues proratisées des taux de détention par le Groupe Bonduelle (voir note 14). La variation par rapport à l'exercice 2021-2022 est principalement expliquée par la mise en équivalence des 35 % des entités Nortera Foods (anciennement la BU BALL) pour 7,9 millions d'euros et à la comptabilisation de dépréciations exceptionnelles suite à des performances financières en deçà des attentes relatives à des sociétés non contrôlées.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

5.1 Information sectorielle

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Zone hors Europe	Éliminations	Total au 30/06/2022
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 367 671	845 266	(10 325)	2 202 613
Ventes intersecteurs	(10 325)		10 325	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 357 346	845 266		2 202 613
Résultat opérationnel courant	75 493	(22 692)		52 801

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Zone hors Europe	Total au 30/06/2022
Actifs non courants			
France	324 584		324 584
États-Unis		383 067	383 067
Autres	161 402	145 209	306 611
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	485 986	528 276	1 014 262

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Zone hors Europe	Éliminations	Total au 30/06/2023
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 511 149	898 137	(3 065)	2 406 221
Ventes intersecteurs	(3 065)	0	3 065	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 508 084	898 137		2 406 221
Résultat opérationnel courant	71 561	(5 683)		65 878

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Zone hors Europe	Éliminations	Total au 30/06/2023
Actifs non courants				
France	332 775			332 775
États-Unis		379 875		379 875
Autres	167 105	109 311		276 417
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	499 880	489 186		989 067

5.1.1 Informations par activités

(en milliers d'euros)	Conserve	Surgelé	Frais	Total au 30/06/2022
Chiffre d'affaires hors groupe	958 353	238 373	1 005 887	2 202 613

(en milliers d'euros)	Conserve	Surgelé	Frais	Total au 30/06/2023
Chiffre d'affaires hors groupe	1 126 301	278 784	1 001 137	2 406 221

5.1.2 Informations par zones géographiques de destination

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022		Au 30/06/2023	
États-Unis	627 909	29 %	604 495	25 %
France	668 350	30 %	762 275	32 %
Europe du Sud	233 344	11 %	249 231	10 %
Allemagne	203 409	9 %	219 918	9 %
Eurasie ⁽¹⁾	202 392	9 %	235 684	10 %
Europe du Nord	125 243	6 %	130 851	5 %
Europe centrale et orientale	87 031	4 %	140 376	6 %
Autres	54 936	2 %	63 391	3 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 202 613	100 %	2 406 221	100 %

(1) Russie et autres pays de la CEI.

5.2 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Achats de marchandises et autres approvisionnements	(1 217 888)	(1 304 793)
Production stockée	48 986	75 041
Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements	68 960	35 629
Autres charges externes	(491 469)	(536 626)
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(1 591 410)	(1 730 749)

5.3 Autres produits et autres charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Prestations opérationnelles		4 511	14 178
Reprises de provisions	11.1	3 132	3 147
Reprise de perte de valeur sur actif circulant	5.5 & 5.6	2 084	5 014
Subventions		2 338	3 159
Produits de cessions d'actifs		882	681
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾		10 935	6 754
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS		23 880	32 933

(1) Ce poste se compose essentiellement de ventes aux partenaires non classées en chiffre d'affaires, d'indemnités d'assurance et de régularisation de comptes de tiers.

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Impôts et taxes		(22 325)	(21 352)
Dotations aux provisions	11.1	(2 975)	(8 798)
Pertes de valeur sur actif circulant	5.5 & 5.6	(2 670)	(21 599)
Autres charges opérationnelles ⁽¹⁾		8 839	4 053
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES		(19 131)	(47 696)

(1) Ce poste se compose essentiellement de production immobilisée.

5.4 Éléments non récurrents

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Frais de réorganisation et de restructuration ⁽¹⁾	(8 289)	(11 454)
Franchises d'assurance et coûts liés aux sinistres	(1 850)	1 306
Dépréciation d'actifs corporels et goodwill ⁽²⁾	(107 081)	(1 788)
Autres (solde net)	(774)	203
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(117 993)	(11 733)

(1) Comprend pour l'essentiel diverses charges liées à des évolutions d'organisations et arrêts d'activités, et notamment au 30 juin 2023 des charges de 8,3 millions d'euros pour la réorganisation de l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord.

(2) Concerne la restructuration de l'organisation industrielle de l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord, avec sur l'exercice 2021-2022 une dépréciation d'actifs industriels sous-performants à hauteur de 43,5 millions d'euros et une dépréciation du goodwill de 63,5 millions d'euros. Pour l'exercice 2022-2023 une dépréciation complémentaire de 1,8 million d'euros a été comptabilisée sur les droits d'utilisation.

5.5 Stocks et encours

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes au 30/06/2022	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes au 30/06/2023
Matières et emballages	238 440	(9 868)	228 572	230 511	(11 407)	219 104
Encours et produits finis	410 924	(21 200)	389 724	479 424	(30 449)	448 976
TOTAL STOCKS ET ENCOURS	649 364	(31 068)	618 296	709 935	(41 856)	668 080

Détail des dépréciations des stocks et encours

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Matières et emballages		
À l'ouverture de l'exercice	(2 099)	(9 868)
Dotations ⁽¹⁾	(6 278)	(5 605)
Reprises	868	3 443
Variation de périmètre	0	0
Écarts de conversion et autres	(2 359)	623
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(9 868)	(11 407)
Encours et produits finis		
À l'ouverture de l'exercice	(27 724)	(21 200)
Dotations	67	(13 891)
Reprises	1 083	1 192
Variation de périmètre	7 316	0
Écarts de conversion et autres	(1 943)	3 450
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(21 200)	(30 449)

(1) Au 30 juin 2022, dépréciation comptabilisée suite à l'analyse approfondie de l'activité frais en Amérique du Nord : 3,9 millions d'euros.



5.6 Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes au 30/06/2022	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes au 30/06/2023
Clients	220 633	(1 763)	218 869	214 075	(3 473)	210 602
Créances fiscales et sociales	54 706	0	54 706	47 116	0	47 116
Autres créances ⁽¹⁾	70 269	(422)	69 846	48 306	(981)	47 325
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	345 607	(2 186)	343 422	309 497	(4 454)	305 043

(1) Dont au 30 juin 2022 le compte séquestre et le paiement à recevoir dans le cadre de la cession de 65 % de Bonduelle Americas Long Life.

Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Clients		
À l'ouverture de l'exercice	(1 200)	(1 763)
Dotations	(811)	(1 786)
Reprises	137	363
Variation de périmètre	149	0
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	(39)	(286)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(1 763)	(3 473)
Autres créances		
À l'ouverture de l'exercice	(208)	(422)
Dotations	(9)	(722)
Reprises	0	18
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	(206)	145
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(422)	(981)

(1) Reclassements de compte à compte.

Échéanciers des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Non échues	184 338	182 751
Échues		
• moins de 30 jours	26 446	17 423
• entre 30 et 90 jours	5 295	7 144
• plus de 90 jours	2 789	3 286
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	218 869	210 604

5.7 Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Dettes fournisseurs	475 484	465 964
Dettes sur acquisitions d'actifs	24 092	25 873
Dettes fiscales et sociales	121 713	130 883
Autres dettes	69 281	64 423
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	690 571	687 143

NOTE 6 CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

6.1 Rémunérations et effectifs

(en milliers d'euros et nombre de salariés)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Frais de personnel des sociétés intégrées	(478 105)	(512 374)
Effectif moyen annuel	12 111	11 038
Effectif permanent	9 174	8 363

6.2 Engagements envers le personnel

6.2.1 Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 33 359 milliers d'euros au 30 juin 2023, contre 33 553 milliers d'euros au 30 juin 2022.

6.2.2 Régimes à prestations définies

Le groupe a par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 3.5.13.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021-2022	2022-2023
Compte de résultat : Charge de Retraite		
Coût des services rendus dans l'année	2 030	1 191
Effet de l'actualisation	205	704
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
(Gains)/Pertes liés à la liquidation du régime	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE	2 235	1 894

(en milliers d'euros)	2021-2022	2022-2023
Variation de la valeur actualisée de l'obligation		
Valeur actualisée de l'obligation DBO ⁽¹⁾ au 1^{er} juillet	30 645	21 849
Coût des services rendus dans l'année	2 030	1 461
Effet de l'actualisation	205	704
Cotisations employés	0	0
Réduction et amendement du régime	0	(271)
Effet de change	(15)	21
Prestations versées	(2 380)	(1 183)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	0	(1 021)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles	(7 615)	508
(Gains)/Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience	33	805
Autres mouvements	(1 054)	0
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO ⁽¹⁾ AU 30 JUIN	21 849	22 874

(1) DBO : Defined benefit obligation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021-2022	2022-2023
Variation de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} juillet	1 003	993
Rendement attendu des actifs du régime	(0)	0
Cotisations employeur	2 150	1 409
Cotisations employés	0	0
Liquidation du régime	0	0
Prestations versées	(2 185)	(1 217)
Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience	25	1
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN	993	1 186

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021-2022	2022-2023
Réconciliation du montant reconnu au bilan		
Situation financière nette : surplus/(déficit)	(20 855)	(21 688)
Effet de la limitation des surplus	0	0
(Provision) au 30 juin	(20 855)	(21 688)
ACTIF NET AU 30 JUIN	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021-2022	2022-2023
Écarts Actuariels		
(Gains)/Pertes actuariels générés au 1 ^{er} juillet	8 344	737
(Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 ^{er} juillet et le 30 juin	(7 607)	166

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021-2022	2022-2023
Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice		
(Passif) Actif net d'ouverture	(29 641)	(20 855)
(Charge) Produit de retraite	(2 235)	(1 894)
Prestations payées par l'employeur	2 345	1 374
Effet de change	15	(21)
Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres	7 607	(292)
Autres mouvements	1 054	(0)
(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE	(20 855)	(21 688)

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 3.5.13.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2023, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation du groupe de 1 254 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté l'obligation du groupe de 1 367 milliers d'euros.

6.3 Paiements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et collaborateurs du groupe des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions de la société Bonduelle.

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions (AGA) ⁽¹⁾

	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Plan n° 23
Date d'Assemblée :	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019
Nombre initial d'actions attribuées	21 230	35 535	3 581	898	136 062	364	3 239
• Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA (jusqu'au 2 mai 2023) ⁽²⁾	0	0	0	0	18 339	0	0
• Dont nombre d'actions attribuées à Christophe Bonduelle, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA ⁽³⁾	Non applicable						
• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽⁴⁾	0	9 275	0	0	75 824	0	0
• Dont autres	21 230	26 260	3 581	898	41 899	364	3 239
Nombre total d'AGA	21 230	35 535	3 581	898	136 062	364	3 239
Nombre total d'AGA annulées ou caduques	0	34 716	2 848	449	128 310	182	3 146
Date d'attribution effective	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022
Date de première cession possible	13/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022
Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2023	21 230	819	733	449	7 752	182	93

(1) L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE relatif à l'ambition B Corp, d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Et d'autre part, dans le cadre d'un mécanisme de fin de carrière des cadres dirigeants, sur la base de l'exécution des plans de successions. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA et toute autre rémunération au sein du groupe. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Monsieur Guillaume Debrosse a été nommé en qualité de représentant permanent au cours de l'exercice 2018-2019, son mandat social au sein de Bonduelle SA a pris fin le 2 mai 2023, il a cessé d'être représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA à la même date.

(3) Par décision en date du 2 mai 2023, il a été décidé que le représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Monsieur Christophe Bonduelle, représentera seul ladite société à l'égard des tiers. Monsieur Christophe Bonduelle ne bénéficie pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

(4) Group Management Committee à partir du plan 17 au plan 26, Comité Exécutif à compter du plan 27. Il faut entendre par « Comité Exécutif », les membres le composant à la date de l'attribution gratuite d'actions. Les actions attribuées gratuitement aux représentants permanent et légal de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, gérant de la société Bonduelle SCA ne sont pas incluses dans cette ligne, étant présentées ci-avant.



	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Plan n° 27	Plan n° 28	Plan n° 29
Date d'Assemblée :	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	02/12/2021	02/12/2021
Date du Conseil de Gérance	12/12/2019	12/12/2019	12/12/2019	10/12/2020	09/12/2021	13/12/2022
Nombre initial d'actions attribuées	1 928	2 910	16 388	232 735	182 995	289 117
• Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA (jusqu'au 2 mai 2023) ⁽²⁾	0	0	0	24 987	25 172	40 935
• Dont nombre d'actions attribuées à Christophe Bonduelle, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA ⁽³⁾	Non applicable					
• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽⁴⁾	0	0	12 786	89 898	87 885	97 661
• Dont autres	1 928	2 910	3 602	117 850	69 938	150 521
Nombre total d'AGA	1 928	2 910	16 388	232 735	182 995	289 117
Nombre total d'AGA annulées ou caduques	963	2 409	16 364	10 699	0	0
Date d'attribution effective	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	15/11/2023	14/11/2024	18/11/2025
Date de première cession possible	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	15/11/2023	15/11/2024	19/11/2025
Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2023	965	501	24	14 282	0	0

(1) L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE relatif à l'ambition B Corp, d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Et d'autre part, dans le cadre d'un mécanisme de fin de carrière des cadres dirigeants, sur la base de l'exécution des plans de successions. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA et toute autre rémunération au sein du groupe. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Monsieur Guillaume Debrosse a été nommé en qualité de représentant permanent au cours de l'exercice 2018-2019, son mandat social au sein de Bonduelle SA a pris fin le 2 mai 2023, il a cessé d'être représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA à la même date.

(3) Par décision en date du 2 mai 2023, il a été décidé que le représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Monsieur Christophe Bonduelle, représentera seul ladite société à l'égard des tiers. Monsieur Christophe Bonduelle ne bénéficie pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

(4) Group Management Committee à partir du plan 17 au plan 26, Comité Exécutif à compter du plan 27. Il faut entendre par « Comité Exécutif », les membres le composant à la date de l'attribution gratuite d'actions. Les actions attribuées gratuitement aux représentants permanent et légal de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, gérant de la société Bonduelle SCA ne sont pas incluses dans cette ligne, étant présentées ci-avant.

Valorisations des plans d'option et d'attribution gratuite d'actions

Comme indiqué en note 3.5.18, les options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans

d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attribution gratuite d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Gérance.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 1 176 milliers d'euros.

NOTE 7 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

7.1.1 Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 7.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2023).

Les filiales de Bonduelle en Russie disposent, au 30 juin 2023, de lignes de financement locales immédiatement mobilisables pour financer les opérations courantes en Russie dans le respect des sanctions internationales.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7.1.2 Risques de marché

Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2022-2023, 58,8 % de son chiffre d'affaires et 93,2 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 7.2 et 7.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2023.



Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 7.2 et 7.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché, influence de façon plus ou

moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achats du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

Afin de se prémunir contre la volatilité des matières premières énergétiques, dont l'électricité et le gaz, le Groupe Bonduelle a déployé un cadre de gestion permettant de suivre ces expositions sur plusieurs années et donner des instructions aux filiales pour mise en place de couvertures physiques (achat de quantités à prix fixes) directement auprès des fournisseurs de gaz et électricité.

7.1.3 Gestion des capitaux propres et dividendes

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur, de distribution de dividendes pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2023 s'élèvent à 774,5 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera, à l'Assemblée Générale du 7 décembre 2023, un dividende de 0,25 euro par action. Sur la base des actions portant jouissance au 1^{er} juillet 2023, soit 32 630 114 actions, le montant de la distribution de dividendes proposé au vote de l'Assemblée Générale s'élèvera à 8,2 millions d'euros.

Le dividende par action proposé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2022 au titre de l'exercice au 30 juin 2022 s'élevait à 0,30 euro par action.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30 juin 2023 s'élève à - 31,3 millions d'euros contre - 14,5 millions d'euros un an auparavant.

(en milliers d'euros)		Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Coût de l'endettement financier	A	(13 345)	(23 743)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		40	70
Intérêts au taux d'intérêt effectif		(13 386)	(23 804)
Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur		10 328	4 151
Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur		(10 328)	(4 160)
Autres produits et charges financiers	B	(1 195)	(7 539)
Gains et pertes de change		1 410	(5 087)
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux)		(265)	491
Autres charges et produits financiers		(2 340)	(2 944)
RÉSULTAT FINANCIER	A + B	(14 540)	(31 282)

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en hausse, passant de - 13,3 millions d'euros au 30 juin 2022 à - 23,7 millions d'euros au 30 juin 2023.

Il est principalement composé des intérêts payés au taux d'intérêt effectif sur les différentes dettes du groupe par devise pour 23,8 millions d'euros. L'augmentation est due à la hausse de taux d'intérêt et également à la hausse de notre encours moyen sur l'exercice due à l'inflation.

Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité résiduelle entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur et les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur est enregistré en capitaux propres et sera repris dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément à l'option offerte par IFRS 9 et retenue par le groupe.

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 4,01 % contre 2,59 % l'année précédente (à périmètre constant).

Les autres produits et charges financiers (- 7,5 millions d'euros) se décomposent comme suit :

- 4,6 millions d'euros de résultat de change correspondant au résultat des flux liés aux activités commerciales et de

trésorerie en devises. Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité (valeur temps des options) est enregistré en capitaux propres et reclassé dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe ;

- 2,9 millions d'euros d'autres charges et produits financiers principalement dus aux charges d'intérêts sur dettes de location - IFRS 16 pour un montant de - 2,2 millions d'euros.

Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêt qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 points de base sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie groupe, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'information en temps réel (Reuters..).

Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Variation des taux d'intérêt de			
	+ 50 bp		- 50 bp	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
Intérêts sur les dettes		(1 913)		2 040
Valorisation <i>mark to market</i> des dettes		1 381		(1 405)
Dettes	0	(532)	0	635
Produits financiers des produits dérivés de taux	0	644		(535)
Valorisation <i>mark to market</i> des produits dérivés de taux	2 072	(1 381)	(2 008)	1 405
Produits dérivés de taux	2 072	(738)	(2 008)	870
TOTAL	2 072	(1 269)	(2 008)	1 505

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement (USD, HUF, CZK, PLN...), les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'information et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, après opérations de couverture.

Conformément à IFRS 7 §23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux

en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % des expositions contre les principales devises a été retenue.

Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

(Expositions de change couvertes par des instruments dérivés)

(en milliers d'euros)	Variation des cours de change de			
	+ 5 % de variation de l'euro contre devise		- 5 % de variation de l'euro contre devise	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
HUF/EUR	346	(172)	(378)	154
USD/EUR	35	(101)	(38)	108
PLN/EUR	40	(221)	(44)	240
CZK/EUR	117	(225)	(128)	217
TOTAL	538	(719)	(588)	719

7.3 Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

Au 30/06/2022

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	3 287	3 287	1 920	1 085	282	
Titres de participation	56	56		56		
Instruments financiers dérivés actifs	1 310	1 310		1 029	282	
Autres immobilisations financières	1 920	1 920	1 920			
Autres actifs non courants	4 144	4 144	2 167			1 977
Autres créances non courantes	2 167	2 167	2 167			
Charges constatées d'avance	1 977	1 977				1 977
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	343 422	343 422	343 422			
Autres actifs courants	7 095	7 095	158			6 937
Prêts et créances rattachés non consolidés	148	148	148			
Charges constatées d'avance	6 937	6 937				6 937
Autres actifs	10	10	10			
Instruments financiers dérivés actifs	7 790	7 790		768	7 023	
VMP et autres placements	160	160	160			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 104	121 104	121 104			

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Passif non courant						
Dettes financières	338 125	338 284	337 822	5	457	
Dette financière hors dérivés	333 355	333 513	337 822		(4 308)	
Instruments financiers dérivés passifs	4 771	4 771		5	4 765	
Autres passifs non courants	24 045	24 045	17 985			6 060
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	6 060	6 060				6 060
Dettes diverses	17 985	17 985	17 985			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	690 571	690 571	690 571			
Dettes financières courantes	60 102	60 110	52 276	246	7 588	
Dette financière hors dérivés	57 602	57 609	52 276		5 334	
Instruments financiers dérivés passifs courants	2 500	2 500		246	2 254	
Autres passifs courants	422	422				422
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	422	422				422

Au 30/06/2023

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	5 360	5 360	1 970	3 108	282	
Titres de participation	387	387		387		
Instruments financiers dérivés actifs	3 003	3 003		2 721	282	
Autres immobilisations financières	1 970	1 970	1 970			
Autres actifs non courants	5 669	5 669	2 906			2 763
Autres créances non courantes	2 906	2 906	2 906			
Charges constatées d'avance	2 763	2 763	-			2 763
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	305 044	305 044	305 044			
Autres actifs courants	7 293	7 293	83			7 210
Prêts et créances rattachés non consolidés	61	61	61			
Charges constatées d'avance	7 210	7 210				7 210
Autres actifs	22	22	22			
Instruments financiers dérivés actifs	3 382	3 382		2 474	909	
VMP et autres placements	19	19	19			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 988	8 988	8 988			

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Passif non courant						
Dettes financières	296 947	297 053	296 735	10	307	
Dette financière hors dérivés	289 817	289 923	296 735		(6 812)	
Instruments financiers dérivés passifs	7 129	7 129		10	7 119	
Autres passifs non courants	24 496	24 496	18 662			5 833
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	5 833	5 833				5 833
Dettes diverses	18 662	18 662	18 662			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	687 143	687 143	687 143			
Dettes financières courantes	75 183	75 183	74 245	162	775	
Dette financière hors dérivés	72 542	72 542	74 245		(1 703)	
Instruments financiers dérivés passifs courants	2 640	2 640		162	2 478	
Autres passifs courants	493	493				493
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	493	493				493

Compensation des actifs et passifs financiers (amendement IFRS 7)

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7.13 sur la compensation des

actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : + 4,6 millions d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : - 8,0 millions d'euros.

Ces opérations sont réparties de façon équilibrée sur cinq partenaires bancaires de premier rang.

7.4 Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2022
Valeurs brutes ⁽¹⁾					
Titres de participation ⁽²⁾	18 369	0	0	(356)	18 012
Instruments financiers dérivés actifs	7 421	0	0	(6 111)	1 310
Autres immobilisations financières	4 969	184	(1 406)	(1 621)	2 126
	30 758	184	(1 406)	(8 088)	21 448
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	17 033	0	0	922	17 955
Autres immobilisations financières	206	0	0	0	206
	17 239	0	0	922	18 161
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	1 336	0	0	(1 279)	57
Instruments financiers dérivés actifs	7 421	0	0	(6 111)	1 310
Autres immobilisations financières	4 763	184	(1 406)	(1 621)	1 920
	13 520	184	(1 406)	(9 010)	3 287

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2023
Valeurs brutes ⁽¹⁾					
Titres de participation ⁽²⁾	18 012	331	0	0	18 343
Instruments financiers dérivés actifs	1 310	0	0	1 693	3 003
Autres immobilisations financières	2 126	1 958	(20)	(1 888)	2 176
	21 448	2 289	(20)	(195)	23 522
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	17 955	0	0	0	17 955
Autres immobilisations financières	206	0	0	0	206
	18 161	0	0	0	18 161
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	57	331	0	0	388
Instruments financiers dérivés actifs	1 310	0	0	1 693	3 003
Autres immobilisations financières	1 920	1 958	(20)	(1 888)	1 970
	3 287	2 289	(20)	(195)	5 360

(1) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 4.

(2) Cette rubrique correspond à la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe. Elle contient essentiellement la participation du Groupe Bonduelle dans la société Coopérative France Champignon (France) dont la liquidation est en cours depuis le 18 février 2021. Conformément à IFRS 10 et 11, cette société n'est pas consolidée, le groupe n'en détenant pas le contrôle.

Conformément à la situation, les titres sont intégralement dépréciés par capitaux propres.

(3) Reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

7.5 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

7.5.1 Dérivés de Taux

Couvertures de juste valeur

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, un a été *swappés* à taux variable dès l'émission. Ces *swaps* répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 amendée par IFRS 9. La quote-part de dette sous-jacente et les *swaps* sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

Couvertures de flux de trésorerie

Concernant la tranche EUR de l'USPP émis en juillet 2017, des caps et des tunnels ont été mis en place pour se prémunir de la hausse éventuelle des taux d'intérêt. Ceux-ci répondent aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'encours de dettes *swappées* à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêt en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou *caps*, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt ; ces instruments répondent désormais aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9. Au 30 juin 2023, le groupe n'affiche aucune couverture de taux non éligible à la comptabilité de couverture.

7.5.2 Dérivés de Change

Couvertures de juste valeur

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur les financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Brésil, Hongrie, Pologne, États-Unis). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais d'achats ou ventes à terme.

Couvertures de flux de trésorerie

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euro. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollar américain, en forint hongrois, en couronne tchèque et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

Instruments dérivés au 30/06/2022

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾	128 941	1 584	11	1 584	11
Couvertures de Juste Valeur	163 814	304	4 771	304	4 771
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments fermes : Swaps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	0	0	0	0	0
Dont Courant				578	11
Dont Non courant				1 310	4 771
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	11 993	263	241	263	241
<i>Dont instruments à terme</i>	7 798	148	114	148	114
<i>Dont instruments optionnels</i>	4 195	115	127	115	127
Couvertures de Juste Valeur	53 685	6 553	1 486	6 553	1 486
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	21 312	398	762	398	762
<i>Dont instruments à terme</i>	17 098	398	553	398	553
<i>Dont instruments optionnels</i>	4 214	0	209	0	209
Dont Courant				7 213	2 489
Dont Non courant				0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				7 791	2 500
Dont Non courant				1 310	4 771

(1) Y compris caps non actifs.

Instruments dérivés au 30/06/2023

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾	170 000	3 872	0	3 872	0
Couvertures de Juste Valeur	150 000	279	8 904	279	8 904
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments fermes : Swaps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	0	0	0	0	0
Dont Courant				1 175	1 779
Dont Non courant				2 976	7 125
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	30 243	1 373	172	1 373	172
<i>Dont instruments à terme</i>	26 301	1 172	134	1 172	134
<i>Dont instruments optionnels</i>	3 942	201	38	201	38
Couvertures de Juste Valeur	29 358	555	523	555	523
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	19 934	306	170	306	170
<i>Dont instruments à terme</i>	9 837	152	16	152	16
<i>Dont instruments optionnels</i>	10 097	154	154	154	154
Dont Courant				2 207	861
Dont Non courant				27	4
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				3 382	2 640
Dont Non courant				3 003	7 129

(1) Y compris caps actifs.

Position nette de change du groupe (hors exposition patrimoniale)

(Position nette de change couverte par des instruments dérivés)

(en milliers d'euros)	30/06/2022				
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	(1 933)	17 826		5 156	(122)
Position nette après couverture	(2 701)	596		804	(59)

(en milliers d'euros)	30/06/2023				
	USD/EUR	HUF/EUR	CZK/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	761	25 317	(5 027)	(2 861)	(1 899)
Position nette après couverture	(1 602)	(3 250)	(1 446)	(1 528)	(288)

7.6 Endettement net

7.6.1 Ventilation par nature de l'endettement net

Au 30/06/2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette obligataire USPP	363 784	30 960	0	238 685	94 620	364 265
Dettes de location	95 074	9 369	9 369	52 398	23 937	95 074
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	102	39	39	25	0	102
Emprunts et dettes financières diverses	67	21	21	26	0	67
Intérêts courus	1 956	1 956	0	0	0	1 956
Concours bancaires courants	24 567	24 567	0	0	0	24 567
Total endettement Brut avant dérivés	485 550	66 911	9 429	291 134	118 557	486 031
Dérivés - Passifs		1 053	1 448	0	4 770	7 271
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	0	0	4 770	4 770
<i>Dont autres dérivés</i>		1 053	1 448	0	0	2 501
Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés		67 964	10 876	291 134	123 327	493 302
Dérivés - Actifs		6 685	1 155	1 261	0	9 101
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		5 332	0	279	0	5 611
<i>Dont autres dérivés</i>		1 353	1 155	982	0	3 490
VMP	160	160	0	0	0	160
Disponibilités	121 104	121 104	0	0	0	121 104
TOTAL ENDETTEMENT NET		(59 985)	9 721	289 873	123 327	362 937
TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16		(69 354)	352	237 475	99 390	267 863

Au 30/06/2023

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes obligataires USPP	336 015	37 479	0	261 678	27 967	327 124
Dettes de location	79 387	8 456	8 456	45 481	16 994	79 387
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	99	39	39	21	0	99
Emprunts et dettes financières diverses	184	17	17	151	0	184
Intérêts courus	2 623	2 623	0	0	0	2 623
Concours bancaires courants	32 330	32 330	0	0	0	32 330
Total endettement Brut avant dérivés	450 638	80 944	8 512	307 331	44 961	441 747
Dérivés - Passifs		2 447	194	7 129	0	9 770
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		1 781	0	7 125	0	8 906
<i>Dont autres dérivés</i>		666	194	4	0	864
Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés		83 391	8 705	314 460	44 961	451 517
Dérivés - Actifs		1 524	1 858	3 003	0	6 384
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	0	279	0	279
<i>Dont autres dérivés</i>		1 524	1 858	2 724	0	6 105
VMP	19	19	0	0	0	19
Disponibilités	8 988	8 988	0	0	0	8 988
TOTAL ENDETTEMENT NET		72 860	6 847	311 458	44 961	436 124
TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16		64 404	(1 609)	265 977	27 967	356 737

7.6.2 Ventilation par taux des dettes financières nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2022	Au 30/06/2023
Dettes financières nettes - Hors IFRS 16	267 863	356 737
Avant couverture de taux		
Taux fixe	366 288	329 931
Taux variable	(98 425)	26 806
Après couverture de taux		
Taux fixe	264 501	318 658
Taux variable*	3 362	38 079

* Dont Taux variable protégé (40 000 €).



7.6.3 Ventilation par devise des dettes financières nettes

(en milliers d'euros)/ (-) = disponibilités	30/06/2022	Au 30/06/2023
EUR	148 569	298 115
USD	83 169	57 759
HUF	18 369	(1 138)
RUB	6 635	187
BRL	458	(2 854)
PLN	9 231	2 906
KZT	1 432	1 983
AUTRES	0	(221)
TOTAL ENDETTEMENT NET – HORS IFRS 16	267 863	356 737

7.6.4 Endettement net (y compris instruments dérivés) et gearing

	30/06/2022	Augmentation	(Diminution)	Variations de Juste Valeur de la dette	Variations de Juste Valeur des instruments dérivés	Écarts de conversion	Autres ⁽¹⁾	30/06/2023
Passifs financiers	398 228	163	(17 371)	(9 372)	2 673	(2 677)	486	372 129
Dettes de location	95 073	22 789	(19 300)			(15 997)	(3 177)	79 387
Placements et dérivés actifs	130 365		(114 353)		(2 541)	1 124	798	15 392
Endettement net (A)	362 936	22 952	77 682	(9 372)	5 214	(19 798)	(3 489)	436 124
Endettement net – Hors IFRS 16 (C)	267 863	163	96 982	(9 372)	5 214	(3 801)	(312)	356 737
Capitaux propres totaux (B)	852 406							774 456
Capitaux propres totaux – Hors IFRS 16 (D)	855 261							789 090
CAPITAUX EMPLOYÉS (A + B)	1 215 342							1 210 580
Gearing (A/B)	42,6 %							56,3 %
Gearing – Hors IFRS 16 (C/D)	31,3 %							45,2 %
REBITDA (E)	137 846							148 335
REBITDA – HORS IFRS 16 (F)	117 536							125 399
Levier d'endettement (A/E)	2,64							2,94
Levier d'endettement – Hors IFRS16 (C/F)	2,28							2,84

(1) Le poste « autres » correspond à la variation de périmètre et à la variation des intérêts courus et à des modifications de contrats sans impact cash pour les dettes de location.

7.6.5 Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ces tableaux, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dette obligataire USPP	363 784	367 669	364 265
Dette obligataire EuroPP	95 074	95 074	95 074
Emprunts auprès des établissements de crédit	102	102	102
Emprunts et dettes financières diverses	67	67	67
Intérêts courus	1 956	1 956	1 956
Concours bancaires courants	24 567	24 567	24 567
TOTAL	485 550	489 435	486 031
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		168 912	163 678
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		128 937	130 767
Actifs			
Disponibilités et VMP	121 264	121 264	121 264
TOTAL	121 264	121 264	121 264

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dette obligataire USPP	336 015	330 385	327 124
Dettes de location	79 387	79 387	79 387
Emprunts auprès des établissements de crédit	99	99	99
Emprunts et dettes financières diverses	184	184	184
Intérêts courus	2 623	2 623	2 623
Concours bancaires courants	32 330	32 330	32 330
TOTAL	450 638	445 009	441 747
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		144 535	141 273
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		170 000	170 000
Actifs			
Disponibilités et VMP	9 007	9 007	9 007
TOTAL	9 007	9 007	9 007

7.6.6 Échéancier de la dette obligataire

Échéance	Notionnel	Devises	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
			Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*
Émissions publiques										
Émissions privées	2027	150 000	EUR	30 000	2 119	120 000	3 202		150 000	5 321
	2027	50 000	USD	9 203	1 414	36 812	2 088		46 015	3 502
	2029	140 000	EUR	0	2 604	112 000	6 954	28 000	435	140 000

* Montants exprimés en euros et avant éventuelle couverture de taux affectant les résultats futurs.

Au 30 juin 2023

Les émissions sont soumises à des covenants financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2023, le groupe respecte ces covenants financiers.

7.6.7 Liquidités

Le 6 février 2023, le Groupe Bonduelle a signé, avec ses partenaires bancaires, un amendement de son crédit revolving syndiqué (RCF) de 400 millions d'euros sécurisant ainsi une source essentielle de financement, particulièrement adaptée à la saisonnalité de ses besoins de financement, et dans des conditions très compétitives et ce malgré l'environnement économique actuel instable. Cet aménagement prévoit une extension de 2 ans, portant la maturité au 6 février 2028, avec deux options d'extension d'un an chacune, permettant de porter la maturité finale du crédit à 2030.

Cette ligne de crédit intègre à ces conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec l'ambition et la raison d'être du groupe, tant en matière de certification B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de contribution, avec ses partenaires agricoles, à une agriculture régénératrice.

Au 30 juin 2023, le RCF n'était pas utilisé.

Par ailleurs, le programme de titres de créances négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper – Neu CP*) a continué à rencontrer un vif succès auprès des investisseurs au cours de l'année. Le plafond maximum de ce programme, sécurisé par la ligne de crédit RCF, est de 400 millions d'euros.

Le groupe bénéficie par ailleurs de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéance jusqu'à 3 ans portant le montant total des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 500 millions d'euros (540 millions d'euros au 30 juin 2022), non utilisées au 30 juin 2023.

Les tirages réalisés dans le cadre des lignes de crédits bancaires (y compris RCF) confirmées à plus d'un an, sont classés au bilan consolidé en dettes financières non courantes.

NOTE 8 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

8.1 Impôt sur le résultat

8.1.1 Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Taux d'impôt moyen :	(50,1) %	80,7 %

Au 30 juin 2022, le résultat avant impôt des activités poursuivies étant négatif, le taux d'impôt moyen calculé était négatif.

8.1.2 Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	%	Au 30/06/2023	%
Résultat net des activités poursuivies	(124 965)		8 788	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	5 244		(4 384)	
Charge d'impôt	39 987		18 460	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTATS DES MISES EN ÉQUIVALENCES	(79 734)		22 864	
Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾	(22 652)	28,41 %	5 906	25,83 %
Rapprochement :				
Différences permanentes	13 074	(16,4) %	(902)	(3,9) %
Différentiel de taux (pays étrangers) ⁽²⁾	7 733	(9,7) %	(1 841)	(8,1) %
Incidence des déficits reportables et autres ⁽³⁾	41 832	(52,5) %	15 297	66,9 %
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	39 987	(50,1) %	18 460	80,7 %

(1) En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est de 3,3 % pour l'exercice 2022-2023. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, est donc de 25,83 % en 2022-2023.

(2) Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont les États-Unis, la Hongrie et la Russie.

(3) La revue réalisée sur l'activité de frais en Amérique du Nord ayant impacté les perspectives de rentabilité, les pertes de l'exercice 2022-2023 sont non activées.

Au 30 juin 2023, le montant de l'impôt versé est de 33 189 milliers d'euros.

8.1.3 Impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Provisions et immobilisations	22 595	19 558
Marges sur stocks	332	498
Déficits reportables ⁽¹⁾	700	798
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(12 985)	(12 026)
Autres ⁽²⁾	1 342	148
ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	11 984	8 975

(1) En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

(2) Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.



Variation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
À L'OUVERTURE	19 981	11 984
Acquisitions et cessions de filiales	11 764	0
Impôts imputés au compte de résultat	(19 480)	1 162
Impôts imputés directement en capitaux propres	(3 212)	(845)
Autres variations ⁽¹⁾	2 931	(3 326)
À LA CLÔTURE	11 984	8 975

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont reconnus sur la base de business plans établis sur un horizon raisonnable et dans la mesure où l'existence même de ces déficits fiscaux ne fait l'objet d'aucune incertitude.

NOTE 9 RÉSULTAT PAR ACTION

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 7 décembre 2023 est de 0,25 euro par action.

Au 30 juin 2023, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 630 114 actions d'une valeur nominale de 1,75 euro (cf. 5.4 - Variation des capitaux propres consolidés).

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Résultat net part du groupe	35 421	14 496
Nombre d'actions retenues pour le calcul :		
• Du résultat net	32 085 087	32 020 545
• Du résultat net dilué	32 722 952	32 700 411
Résultat par action (en euros)		
• De base	1,10	0,45
• Dilué ⁽¹⁾	1,08	0,44

(1) La dilution s'explique principalement par la probabilité d'exercice des plans de stocks-options et les plans d'attributions gratuites d'actions. Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

10.1 Goodwill

Le poste *goodwill* varie de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021	Acquisition ou dotation	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2022
VALEUR BRUTE	468 235	0	(51 906)	47 390	463 719
Perte de valeur ⁽²⁾		(63 531)			(63 531)
VALEUR NETTE	468 235	(63 531)	(51 906)	47 390	400 188

(1) Écarts de conversion.

(2) Dépréciation comptabilisée suite à l'analyse approfondie de l'activité de frais en Amérique du Nord : 63,5 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2023
VALEUR BRUTE	463 719	897		(19 550)	445 066
Perte de valeur	(63 531)	0		2 801	(60 730)
VALEUR NETTE	400 188	897	0	(16 749)	384 336

(1) Écarts de conversion.

Au 30 juin 2023, la valeur nette par UGT s'établit de la façon suivante :

<i>Goodwill par UGT</i>	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2023
Europe/conserves et surgelés	73 084	897		246	74 227
Europe/frais prêt à l'emploi	73 160			0	73 160
Europe orientale/conserves et surgelés	17 385			(6 628)	10 757
Amérique du Nord/frais prêt à l'emploi	236 560			(10 368)	226 192
TOTAL	400 188	897	0	(16 750)	384 336

(1) Écarts de conversion.

Mise en œuvre des tests de dépréciation

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2023.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 3.5.1.

Pour les tests de dépréciation au 30 juin 2023, le groupe a projeté dans ses plans d'affaires les effets sur ses différentes activités des éléments suivants, selon sa meilleure estimation sur la base des informations disponibles à cette date concernant les éléments externes et des initiatives et projets qui seront mis en œuvre par le groupe tels qu'il l'envisage à cette même date. L'inflation a été prise en compte selon les hypothèses connues à date.

Suivi de la valeur de l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord

Au 30 juin 2022, les difficultés rencontrées par l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord avaient amené le groupe à revoir les perspectives de rentabilité et à comptabiliser une dépréciation des actifs incorporels (*Goodwill*) pour un montant de 63,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2022-2023 le Groupe Bonduelle a mis en œuvre son plan d'adaptation du dispositif industriel de son activité sur la côte Est des États-Unis. Cette réorganisation effective depuis l'été 2023 aura des effets bénéfiques à partir de l'année 2023-2024. Aucune dépréciation n'a été reconnue sur l'exercice et le test ressort avec une valeur recouvrable des actifs supérieure à la valeur nette comptable.

Voici les sensibilités réalisées aux variations des trois variables : le taux d'actualisation, le niveau de marge, et la croissance à long terme :

Tests de sensibilité

(en millions d'euros)

	Impact sur la valeur recouvrable
Taux de marge - baisse de 0,5 point	(35,2)
Taux WACC - hausse de 1 point	(33,8)
Croissance à long terme - baisse de 1 point	(28,1)

Test de la valeur des actifs de l'UGT BEAM

Le groupe a réalisé un test de perte de valeur sur les actifs de l'UGT BEAM, incluant la Russie, sur la base de projection de *cash flow* avec une approche prudente sur les paramètres de croissance, et prenant en compte les paramètres limitants comme les investissements et la fermeture temporaire du site de Belgorod.

Aucune dépréciation n'a été reconnue sur l'exercice.

Autres UGT

Concernant les autres UGT, elles sont considérées sensibles à une des trois variables, si la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2022
Valeurs brutes						
Marques, brevets et licences	36 511	0	0	(14 042)	1 236	23 704
Logiciels	81 394	2 061	(379)	(7 271)	11 236	87 042
Autres	8 024	0	(45)	(1 593)	1 059	7 446
Immobilisations en cours ⁽²⁾	9 100	8 931	(1 500)	(1 151)	(2 371)	13 010
	135 030	10 992	(1 924)	(24 057)	11 161	131 202
Amortissements et pertes de valeur						
Marques, brevets et licences	1 761	37	0	0	(2)	1 796
Logiciels	70 572	6 326	(249)	(5 627)	2 595	73 619
Autres	315	48	(45)	(602)	350	66
	72 649	6 411	(293)	(6 229)	2 944	75 481
Valeurs nettes						
Marques, brevets et licences	34 750					21 908
Logiciels	10 822					13 423
Autres	7 709					7 380
Immobilisations en cours	9 100					13 010
	62 381					55 721

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dont coûts activés dans le cadre du programme BIOne : programme de transformation, impliquant des changements d'outils informatiques.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2023
Valeurs brutes						
Marques, brevets et licences	23 704	0	(49)	0	1	23 657
Logiciels	87 042	1 184	(7)	0	5 991	94 209
Autres	7 446	547	0	0	1 315	9 309
Immobilisations en cours	13 010	3 802	0	0	(11 007)	5 804
	131 202	5 533	(56)	0	(3 700)	132 979
Amortissements et pertes de valeur						
Marques, brevets et licences	1 796	2	(51)	0	1	1 748
Logiciels	73 619	5 976	(7)	0	(160)	79 428
Autres	66	0	0	0	2	68
	75 481	5 978	(58)	0	(156)	81 245
Valeurs nettes						
Marques, brevets et licences	21 908					21 908
Logiciels	13 423					14 781
Autres	7 380					9 241
Immobilisations en cours	13 010					5 804
	55 721					51 733

(1) Écarts de conversion, transfert de poste à poste, et correction de la comptabilisation de coûts activés dans le cadre du programme B!One (programme de transformation, impliquant des changements d'outils informatiques) pour -6,2 millions d'euros (soit -4,6 millions d'euros net d'impôts).

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie, correspondent aux marques, détenues par le groupe et se répartissent comme suit :

Marques par UGT

	Marque	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Sortie de périmètre	Autres	Au 30/06/2023
Europe/conserves et surgelé	Cassegrain	20 215	0	0	0	20 215
Europe orientale/conserves et surgelé	Globus	1 500	0	0	0	1 500
TOTAL		21 715	0	0	0	21 715



10.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2022
Valeurs brutes						
Terrains	59 189	663	(4)	(14 625)	4 224	49 447
Constructions	524 280	13 546	(792)	(139 664)	30 306	427 677
Installations techniques, outillages et matériels industriels	1 074 767	39 593	(19 712)	(293 805)	84 510	885 353
Autres	79 341	8 791	(5 167)	(12 927)	(2 055)	67 983
Immobilisations en cours	65 101	40 352	(1 045)	(15 500)	(34 410)	54 498
	1 802 677	102 945	(26 720)	(476 520)	82 575	1 484 957
Amortissements						
Terrains	14 703	937	(4)	(627)	(75)	14 936
Constructions	374 487	19 915	(790)	(73 842)	13 616	333 387
Installations techniques, outillages et matériels industriels	819 730	59 576	(15 715)	(215 321)	33 612	681 883
Autres	56 990	5 984	(3 750)	(9 264)	(428)	49 531
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
	1 265 910	86 413	(20 258)	(299 054)	46 726	1 079 736
Pertes de valeur ⁽²⁾						
Terrains	163	0	0	0	0	163
Constructions	276	6 558	0	0	667	7 501
Installations techniques, outillages et matériels industriels	386	21 696	0	0	2 105	24 187
Autres	81	7	0	0	7	96
Immobilisations en cours	241	951	0	0	0	1 192
	1 148	29 211	0	0	2 779	33 139
Valeurs nettes						
Terrains	44 323					34 349
Constructions	149 516					86 788
Installations techniques, outillages et matériels industriels	254 651					179 283
Autres	22 269					18 356
Immobilisations en cours	64 860					53 306
	535 619					372 082

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dépréciation comptabilisée suite à l'analyse approfondie de l'activité de frais en Amérique du Nord : 27,7 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2023
Valeurs brutes						
Terrains	49 447	37	(54)	0	(1 406)	48 025
Constructions	427 677	1 177	(143)	0	(6 899)	421 812
Installations techniques, outillages et matériels industriels	885 353	11 064	(6 924)	0	17 143	906 637
Autres	67 983	5 690	(1 191)	0	(3 135)	69 346
Immobilisations en cours	54 498	58 075	(152)	0	(52 040)	60 381
	1 484 957	76 043	(8 463)	0	(46 336)	1 506 201
Amortissements						
Terrains	14 936	1 063	0	0	135	16 134
Constructions	333 387	11 995	(142)	0	(9 474)	335 766
Installations techniques, outillages et matériels industriels	681 883	39 313	(5 422)	0	(16 287)	699 487
Autres	49 531	6 309	(864)	0	(724)	54 252
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
	1 079 736	58 680	(6 428)	0	(26 350)	1 105 638
Pertes de valeur						
Terrains	163	0	0	0	0	163
Constructions	7 501	273	0	0	(338)	7 436
Installations techniques, outillages et matériels industriels	24 187	450	0	0	(1 076)	23 562
Autres	96	(7)	0	0	(4)	85
Immobilisations en cours	1 192	0	(1 030)	0	0	162
	33 139	716	(1 030)	0	(1 417)	31 409
Valeurs nettes						
Terrains	34 349					31 728
Constructions	86 788					78 610
Installations techniques, outillages et matériels industriels	179 283					183 588
Autres	18 356					15 010
Immobilisations en cours	53 306					60 218
	372 082					369 154

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.



10.4 Droits d'utilisation

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2022
Valeurs brutes						
Terrains	15 791	17 798	0	(310)	5 524	38 803
Constructions	70 985	4 741	(42)	(8 305)	6 636	74 014
Installations techniques, outillages et matériels industriels	18 486	1 826	(670)	(4 581)	(334)	14 726
Autres	12 383	3 638	(1 401)	(849)	1 251	15 023
	117 643	28 003	(2 113)	(14 046)	13 078	142 565
Amortissements						
Terrains	3 516	2 094	0	(67)	1 840	7 383
Constructions	17 718	11 053	(42)	(2 052)	1 251	27 928
Installations techniques, outillages et matériels industriels	7 742	4 860	(682)	(2 474)	(1 469)	7 976
Autres	5 175	3 604	(1 364)	(404)	(193)	6 817
	34 151	21 610	(2 088)	(4 998)	1 429	50 105
Pertes de valeur ⁽²⁾						
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	10 903	0	0	1 059	11 962
Installations techniques, outillages et matériels industriels	0	961	0	0	93	1 054
Autres	0	0	0	0	0	0
	0	11 864	0	0	1 152	13 016
Valeurs nettes						
Terrains	12 274					31 420
Constructions	53 267					34 123
Installations techniques, outillages et matériels industriels	10 743					5 696
Autres	7 208					8 206
	83 492					79 444

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dépréciation comptabilisée suite à l'analyse approfondie de l'activité de frais en Amérique du Nord : 11,9 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2022	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Sortie de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2023
Valeurs brutes						
Terrains	38 803	4 848	0	0	(18 981)	24 669
Constructions	74 014	10 387	(457)	0	(4 444)	79 500
Installations techniques, outillages et matériels industriels	14 726	5 022	(378)	0	(3 230)	16 141
Autres	15 023	2 413	(992)	0	(2 794)	13 651
	142 565	22 670	(1 826)	0	(29 448)	133 961
Amortissements						
Terrains	7 383	1 989	0	0	(3 311)	6 060
Constructions	27 928	8 337	(453)	0	(2 033)	33 780
Installations techniques, outillages et matériels industriels	7 976	2 902	(369)	0	(3 075)	7 434
Autres	6 817	3 730	(951)	0	(2 345)	7 251
	50 105	16 958	(1 773)	0	(10 764)	54 526
Pertes de valeur ⁽²⁾						
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	11 962	1 685	0	0	(592)	13 055
Installations techniques, outillages et matériels industriels	1 054	0	0	0	(76)	978
Autres	0	0	0	0	0	0
	13 016	1 685	0	0	(668)	14 033
Valeurs nettes						
Terrains	31 420					18 609
Constructions	34 123					32 665
Installations techniques, outillages et matériels industriels	5 696					7 729
Autres	8 206					6 400
	79 444					65 402

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dépréciation comptabilisée suite à l'analyse approfondie de l'activité de frais en Amérique du Nord : 1,7 million d'euros.

Les principaux contrats correspondent à des locations d'usines, de sièges sociaux et de terres agricoles, dont les principales caractéristiques et modalités d'évaluation sont les suivantes :

– locations d'usines : les sociétés américaines ont conclu des contrats de location de bâtiments pour certaines usines. La durée de ces contrats a été estimée en utilisant la durée contractuelle ;

- bureaux administratifs : la durée de ces contrats a été estimée en tenant compte de la durée légale des contrats. Le groupe a estimé qu'à l'expiration du contrat de bail, les pénalités ou coûts annexes n'étaient pas suffisamment significatifs pour engendrer une obligation implicite de rester dans les lieux. La durée des contrats s'échelonne entre des durées d'1 an (contrats renouvelables) à 15 ans ;
- terres agricoles : afin de cultiver des produits agricoles certaines de nos entités de production en Europe et aux États-Unis louent des terrains sur des durées de 5 à 100 ans.

NOTE 11 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

11.1 Autres provisions

(en milliers d'euros)	30/06/2022	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sortie de périmètre	Autre ⁽²⁾	30/06/2023
Risques commerciaux	1 440	1 607	(357)	(18)	0	(771)	1 900
Risques sociaux ⁽¹⁾	9 261	2 807	(384)	(219)	0	(400)	11 065
Restructurations et réorganisations	563	301	(149)	0	0	0	715
Risques agro-industriels	1 438	3 796	(1 439)	0	0	0	3 794
Autres risques	1 510	2 084	(2 179)	0	0	1 041	2 456
	14 212	10 595	(4 509)	(238)	0	(130)	19 929

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	30/06/2023
Risques commerciaux	977	923	1 900
Risques sociaux ⁽¹⁾	4 710	6 354	11 065
Restructurations et réorganisations	0	715	715
Risques agro-industriels	3 794	0	3 794
Autres risques	1 042	1 414	2 456
	10 524	9 405	19 929

(1) La provision concerne principalement une provision pour le régime de workers' compensation. Voir note 3.5.14.

(2) Écarts de conversion et transferts de poste à poste.

11.2 Risques et litiges

11.2.1 Activité de Bonduelle en Russie

Poursuite de l'activité commerciale

Bonduelle a pour mission d'assurer l'accès de la population aux denrées alimentaires, que ce soit en Ukraine, en Russie et dans les pays voisins, tout en veillant à la sécurité de ses collaborateurs et au respect des sanctions internationales. Dans ce contexte, au cours de l'exercice 2022-2023 le Groupe Bonduelle a poursuivi son activité en Russie via ses filiales russes.

Au titre de l'exercice 2022-2023, le chiffre d'affaires annuel externe réalisé avec des clients basés sur le territoire russe, s'élève à 191,0 millions d'euros, soit 7,9 % du chiffre d'affaires consolidé. Une proportion en hausse par rapport à l'exercice précédent (6,0 % sur l'exercice 2021-2022) qui s'explique principalement par les effets favorables temporaires des devises (renforcement du rouble face à l'euro). Compte tenu de l'activité longue conversation majoritairement à marque en Russie, l'activité est relative pour le groupe.

Par ailleurs et conformément à sa mission, Bonduelle a poursuivi son activité commerciale en Ukraine, qui représente un chiffre

d'affaires inférieur à 0,5 % du chiffre d'affaires du groupe, tout en veillant à la sécurité de ses collaborateurs qui est la priorité.

Investissement et évaluation des actifs

Le Groupe Bonduelle a suspendu tout projet d'investissement de développement en Russie, excepté ceux nécessaires à la poursuite de l'activité.

Au 30 juin 2023 les actifs nets immobilisés relatifs aux activités en Russie représentent 27,9 millions d'euros, soit 3,5 % des actifs immobilisés du groupe. Ces actifs ont été testés dans le cadre des tests de dépréciation de l'UGT Europe orientale, avec une analyse de sensibilité, tenant compte d'un risque lié à l'environnement macro-économique et géopolitique accru ; le risque de dépréciation ressort comme limité.

La sécurité des collaborateurs étant une priorité absolue, le Groupe Bonduelle a décidé, compte tenu des tensions dans la zone, d'arrêter temporairement son usine située dans la région de Belgorod. Des solutions alternatives ont été mises en place pour la partie surgélation et la partie conditionnement. Le groupe considère qu'à ce stade aucune dépréciation n'est nécessaire sur ces actifs, étant précisé que leur montant au 30 juin 2023 n'est pas significatif (5,8 millions d'euros).

Risques financiers

Les filiales de Bonduelle en Russie disposent, au 30 juin 2023, de lignes de financement locales immédiatement mobilisables pour financer les opérations courantes en Russie dans le respect des sanctions internationales et n'ont bénéficié d'aucun soutien financier du groupe sur l'exercice. S'agissant de l'exposition aux variations de change, les impacts liés aux expositions de change sont repris dans dans le résultat financier (cf. note 7.2).

11.2.2. Autres risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité et peut également faire l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend

notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, comme précédemment évoqué, le Groupe Bonduelle a reçu de la part de l'autorité de la concurrence française, à l'instar de 101 sociétés et 12 organisations professionnelles, une notification de grief relatant une possible « entente unique, complexe et continue dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou ses substituts ». Le Groupe Bonduelle a examiné cette notification de grief et a présenté ses observations dans les délais impartis. À la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2022-2023, aucun retour sur les observations formulées n'a été reçu. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2023 au titre de cette notification.

11.3 Engagements conditionnels et éventualités

(en milliers d'euros)

	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	45 000	43 517
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus (nets des utilisations)	12 605	8 675

Les engagements correspondent à la couverture de nos activités courantes.

Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : en l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés.

Les émissions du Groupe Bonduelle certifiées et restituées sont de 16 641 TCO₂ au titre de l'année 2023.

Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, à titre d'exemple, l'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à l'*Emission Trading System* (ETS), Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui permet de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas.

Aucune provision significative pour garantie ou pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée au 30 juin 2023.

NOTE 12 AUTRES INFORMATIONS

12.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par Jean-Maurice El Nouchi, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE.

Deloitte & Associés

Représenté par Edouard Lhomme, 78 Rue de la Chaude Rivière, 59800 LILLE.

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2018 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2021-2022 et 2022-2023.

(en milliers d'euros)	Mazars				Deloitte & Associés				Autres				Total			
	2021-2022		2022-2023		2021-2022		2022-2023		2021-2022		2022-2023		2021-2022		2022-2023	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes consolidés et statutaires	984	91%	648	92%	731	85%	843	89%	0		110	100%	1715	88%	1601	91%
Autres prestations connexes aux missions de certification	73	7%	34	5%	112	13%	104	11%	0		0	0%	185	10%	138	8%
Total des honoraires relatifs à des prestations d'audit	1057	98%	682	97%	843	98%	947	100%	0		110	100%	1900	98%	1740	99%
Prestations fiscales	18	2%	18	3%	18	2%	0	0%	0		0	0%	37	2%	18	1%
Autres	5	0%	5	1%	0	0%	0	0%	0		0	0%	5	0%	5	0%
Total des honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	23	2%	23	3%	18	2%	0	0%	0		0	0%	42	2%	23	1%
TOTAL	1080	100%	706	100%	861	100%	947	100%	0		110	100%	1941	100%	1763	100%

Les prestations autres que l'audit réalisé par les Commissaires aux Comptes du Groupe Bonduelle correspondent essentiellement à des prestations fiscales réalisées dans des pays hors Union européenne, afin de permettre aux filiales de répondre à leurs

obligations déclaratives locales. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une autorisation par le Conseil de Surveillance et d'une revue annuelle conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce.

12.2 Transactions avec les parties liées

12.2.1 Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 14.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Ces transactions correspondent à la fourniture de matières premières et produits finis ainsi qu'à des prestations de services, notamment informatique et ressources humaines, et des intérêts financiers.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence OP OASI et Nortera foods, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de cette dernière sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2022	Au 30/06/2023
Bilan		
Clients	2 858	3 372
Fournisseurs	17 076	14 039
Compte de résultat		
Ventes	5 059	10 468
Achats	(74 734)	(75 039)

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

12.2.2 Organes de direction et de contrôle sur l'exercice écoulé

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 9 membres, dont un représentant des salariés ;
3. le Comité Exécutif (ComEx), constitué de 9 membres au 30 juin 2023.

Le compte courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 10 085 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

12.2.3 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Avantages à court terme

Ils se composent :

- de la rémunération de la Gérance, déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle il a été versé la somme de 886 milliers d'euros pour l'exercice 2022-2023 ;
- des rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance pour leur activité, au cours de l'exercice 2022-2023, pour la somme de 67 milliers d'euros ;
- des rémunérations brutes fixes et variables versées au Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président et du Directeur général de Bonduelle SA sur proposition du Comité des Rémunérations. La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Le Président non exécutif de Bonduelle SA ne bénéficie pas de rémunération variable.

<i>(en euros)</i>	2021-2022	2022-2023
Nombre de membres composant le ComEx au 30 juin	9	9
Rémunérations brutes versées au ComEx	3 944 378	4 456 468

Avantages postérieurs à l'emploi

En application du décret du 9 janvier 2012, le groupe a mis en place un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

Ce régime bénéficie à l'ensemble des cadres affiliés à l'AGIRC, ayant une rémunération annuelle brute supérieure à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

La rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires est constituée par la rémunération annuelle de base et le variable. Est exclue de cette rémunération de référence toute somme qui ne peut être qualifiée de salaire au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et qui pourrait ultérieurement revêtir une telle qualification.

Les droits s'acquêtent mensuellement. Les cotisations servant au financement du contrat de retraite à cotisations définies s'élèvent à un montant correspondant à 8 % de la rémunération de référence, calculé dans la limite des tranches A, B et C.

Ces cotisations sont prises en charge à 62,5 % par la société et à 37,5 % par le bénéficiaire.

Concernant les charges fiscales et sociétés associées à la charge de la société, il est précisé que :

- la limite fiscale se situe à 8 % de la rémunération brute annuelle limitée à 8 fois le PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale). Les deux cotisations (employeur et salarié) sont à prendre en compte ;
- la limite sociale se situe à 5 % de la rémunération brute annuelle limitée à 5 fois le PASS. Seule la cotisation patronale est considérée ;
- le forfait social de 20 % est dû par l'entreprise sur la part de cotisation dans la limite de l'enveloppe sociale. Au-delà, la cotisation est réintégrée dans le salaire et soumise à charges sociales.

Autres avantages à long terme

Néant.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2022-2023, ils représentent une somme de 253 milliers d'euros pour les membres du Comité Exécutif.

Paievements en actions

a) Plans d'actions attribuées antérieurement.

Les actions attribuées aux membres du Comité Exécutif au titre des plans d'attribution gratuite d'actions antérieurs sont décrites en note 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions gratuites sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif sont décrites en note 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions, hors attributions gratuites effectives d'actions.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunération.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes.

NOTE 14 LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

	Principales activités	% d'intérêts 30/06/2022	% contrôle 30/06/2023	% d'intérêts 30/06/2023
I. PAR INTÉGRATION GLOBALE				
France				
Bonduelle SA	Holding /Centrale de trésorerie	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Champiloire	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sud Ouest Légumes Alliance – Soléal SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Frais Traiteur SAS	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Frais France SAS	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Traiteur International SAS	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Europe Long Life SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Development SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Cultures France Champignon	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Champignonnières de Rou Marson	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA des Champignonnières du Moulin	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Champiland SAS	Conserve/Surgelé	95,00 %	95,00 %	95,00 %
Euromycel SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
MOD Bond SAS (ex-Coviju 2)	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Coviju3 SAS	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Coviju4 SAS	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Ré SA	Réassurance	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SACSA SAS	Conserve/Surgelé	0,00 %	100,00 %	100,00 %
LBS Holding SARL	Holding	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Étranger				
Bonduelle Northern Europe, Belgique	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Nederland, Pays-Bas	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BDG GmbH, Allemagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Nordic, Danemark	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Limited, Royaume-Uni	Sans activité	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Italia, Italie	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Agricola Lombarda, Italie	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Iberica SAU, Espagne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BF Agricola 4G, Espagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BF Nature Bio 4G, Espagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Portugal, Portugal	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Polska, Pologne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Ceska Republika, République tchèque	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Central Europe, Hongrie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Kuban, Russie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Coubanskíe Conservi Russie, Russie ⁽¹⁾	Conserve/Surgelé	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Agro-Rost, Russie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %

	Principales activités	% d'intérêts 30/06/2022	% contrôle 30/06/2023	% d'intérêts 30/06/2023
Bonduelle Kazakhstan, Kazakhstan	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Argentina, Argentine	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Primeurop Argentina, Argentine	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Foods Inc, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Produce Inc, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Missa Bay, LLC, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Florence, Partnership, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Salad Time, LLC, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

France

Vegehub	Conserve/Surgelé	44,40 %	44,40 %	44,40 %
---------	------------------	---------	---------	---------

Étranger

Charleston US Acquisition Corporation, USA	Holding	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Nortera Foods USA Inc., USA	Conserve/Surgelé	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Nortera US Holding Inc, USA	Holding	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Aliments Nortera Inc, Canada	Conserve/Surgelé	35,00 %	35,00 %	35,00 %
OP OASI, Italie	Frais	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Huerta Gama SC, Espagne	Frais	16,66 %	16,66 %	16,66 %
Bonduelle Espagnola, Espagne	Sans activité	50,00 %	50,00 %	50,00 %
Aybio	Conserve/Surgelé	34,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) la société a été fusionnée avec la société Agro Rost.

5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société BONDUELLE SCA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bonduelle SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<p>Evaluation des goodwill (cf. note 3.5.1.1 « Goodwill », note 3.5.4 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » et note 10.1 « Goodwill »)</p>	
<p>Risque identifié Les goodwill présentent des valeurs nettes comptables de 384,3 M€ au 30 juin 2023 (400,2 M€ au 30 juin 2022).</p> <p>Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par Bonduelle intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les flux de trésorerie futurs, ▪ Les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité, à la hausse comme à la baisse, sur les hypothèses de taux d'actualisation, de taux de croissance à long terme et de taux de marge opérationnelle.</p> <p>Pour l'UGT Amérique du Nord / frais prêt à l'emploi, les tests de sensibilité réalisés par votre groupe indiquent notamment qu'une variation défavorable des hypothèses conduirait à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur nette comptable comme cela est présenté dans la note 10.1.</p> <p>Concernant les autres UGT, les tests de sensibilité réalisés conduisent à une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable. Toutefois, la valorisation de ces UGT reste dépendante des hypothèses du management comme indiqué dans la note 10.1.</p> <p>Nous avons donc considéré les tests de dépréciation des goodwill de ces UGT comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Notre réponse Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société dans le cadre de la préparation de la mise à jour des « mid-term visions » (MTV) préparées par chacune des « business units » (BU) sur lesquelles s'appuient les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour : <ul style="list-style-type: none"> - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes, - Le taux de croissance à long terme de ces flux par rapport à la pratique sectorielle. ▪ Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes, y compris le cas échéant une prime pour tenir compte des facteurs de risques. ▪ Nous avons également effectué un examen critique de l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par votre groupe à une variation des principales hypothèses retenues. <p>Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.5.1.1 « Goodwill », note 3.5.4 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » et note 10.1 « Goodwill ») de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Gérance. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	Mazars
A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006.	A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 20 décembre 1989.
Au 30 juin 2023, le cabinet Deloitte était dans la 17ème année de sa mission sans interruption.	Au 30 juin 2023, le cabinet Mazars était dans la 34ème année de sa mission sans interruption et dans la 25ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense et Lille, le 29 septembre 2023
Les commissaires aux comptes

MAZARS

Deloitte & Associés

Jean-Maurice EL NOUCHI

Edouard LHOMME

6.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022 12 mois	30/06/2023 12 mois
Chiffre d'affaires HT		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	8 822	8 541
Autres produits d'exploitation	0	0
Produits d'exploitation	8 822	8 541
Autres achats et charges externes	2 035	1 382
Impôts et taxes	14	13
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 541	6 803
Autres charges	352	1 804
Charges d'exploitation	10 943	10 003
Résultat d'exploitation	(2 120)	(1 462)
Perte transférée		
Produits financiers de participations	30 055	30 008
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
Produits d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	30 055	30 009
Dotations aux provisions sur actifs financiers		
Intérêts et charges assimilés	3 014	4 634
Charges d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	0
Charges financières	3 016	4 634
Résultat financier	27 039	25 376
	Note 9	
Résultat courant	24 919	23 913
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 189	1 172
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	Note 10	2 189
Sur opérations de gestion	1	14
Sur opérations en capital	1 506	1 136
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	Note 11	1 507
Résultat exceptionnel	682	22
Impôts sur les bénéfices	Note 13	(1 626)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	27 227	24 717

6.2 Bilan

Actif

		30/06/2022 Net	30/06/2023	
			Brut	Amortissements & provisions
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immobilisations corporelles	Note 2	4	4	4
Terrains		4	4	4
Constructions				
Immobilisations financières	Note 3	601 364	603 166	599 544
Participations		592 429	592 429	592 429
Créances rattachées à des participations		12	11	11
Autres titres immobilisés		8 924	10 726	7 104
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé		601 368	603 170	599 548
Créances		22 142	15 056	15 056
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	Note 4	22 142	15 056	15 056
Valeurs mobilières	Note 5	160	19	19
Disponibilités		0	0	0
Charges constatées d'avance	Note 4	50	52	52
Actif circulant		22 352	15 127	15 127
TOTAL DE L'ACTIF		623 720	618 296	614 674

Passif

		30/06/2022	30/06/2023
		Avant répartition	Avant répartition
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres	Note 6	476 930	491 737
Capital social		57 103	57 103
Primes d'émission		40 204	40 204
Réserves			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 710	5 710
Réserves réglementées			
Autres réserves		28 280	28 280
Report à nouveau		317 458	334 776
Résultat de l'exercice		27 227	24 717
Provisions pour risques et charges	Note 7	33 216	35 229
Dettes		113 574	87 708
Emprunts Obligataires	Note 8		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8		
Emprunts, dettes fin. divers	Note 8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	248	178
Dettes fiscales et sociales	Note 8	10 344	8
Autres dettes	Note 8	102 981	87 522
TOTAL DU PASSIF		623 720	614 674

BILAN - COMPTE DE RESULTAT

- BILAN ACTIF -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	34 500 184,75		34 500 184,75	34 500 184,75
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 500 184,75		34 500 184,75	34 500 184,75
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	88 545,37		88 545,37	2 641 056,88
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18 802,05		18 802,05	4 016,32
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	107 347,42		107 347,42	2 645 073,20
TOTAL ACTIF GENERAL	34 607 532,17		34 607 532,17	37 145 257,95
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				2 623 268,00

- BILAN PASSIF -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 8400240)	8 400 240,00	8 400 240,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 709 709,65	11 709 709,65
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	840 023,99	840 023,99
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 879 943,49	5 879 943,49
Report à nouveau	7 785 448,82	8 127 236,29
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-115 013,78	2 178 284,53
Situation Nette	34 500 352,17	37 135 437,95
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 500 352,17	37 135 437,95
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 180,00	9 820,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	107 180,00	9 820,00
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	34 607 532,17	37 145 257,95
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	9 820,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				0,40
Total des produits d'exploitation I (1)				0,40
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			102 837,54	25 618,00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			0,45	
Total des charges d'exploitations II (2)			102 837,99	25 618,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-102 837,99	-25 617,60
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				2 180 651,70
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				51 805,43
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				2 232 457,13

- COMPTE DE RESULTAT -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	12 175,79	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	12 175,79	
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-12 175,79	2 232 457,13
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-115 013,78	2 206 839,53
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		28 555,00
BENEFICE OU PERTE	-115 013,78	2 178 284,53
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Autre participations	34 500 184,75	34 500 184,75		
26100000 Titres participation	304,91	304,91		
26110000 Titres relevant des +vlt(bsca)	33 904 762,47	33 904 762,47		
26110001 Titres bsca vmp mv en report	595 104,37	595 104,37		
26120000 Titres la plaine 2	13,00	13,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 500 184,75	34 500 184,75		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Autres créances	88 545,37	2 641 056,88	-2 552 511,51	-96,65
44400000 Etat impôts sur les bénéfices		17 789,00	-17 789,00	-100,00
45130000 C/c pierre et benoit	88 545,37	2 565 260,08	-2 476 714,71	-96,55
45580000 Intérêts compte courant courus		58 007,80	-58 007,80	-100,00
Trésorerie				
Disponibilités	18 802,05	4 016,32	14 785,73	368,14
51250000 C.r.c.a.	18 802,05	4 016,32	14 785,73	368,14
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	107 347,42	2 645 073,20	-2 537 725,78	-95,94
TOTAL ACTIF GENERAL	34 607 532,17	37 145 257,95	-2 537 725,78	-6,83

- BILAN PASSIF DETAILLE -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 8400240)	8 400 240,00	8 400 240,00		
10130000 Capital	8 400 240,00	8 400 240,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 709 709,65	11 709 709,65		
10420000 Prime de fusion	11 019 176,58	11 019 176,58		
10430000 Primes d'apport	690 533,07	690 533,07		
Réserve légale	840 023,99	840 023,99		
10610000 Réserve légale	840 023,99	840 023,99		
Autres réserves	5 879 943,49	5 879 943,49		
10680000 Autres réserves	5 879 943,49	5 879 943,49		
Report à nouveau	7 785 448,82	8 127 236,29	-341 787,47	-4,21
11000000 Report à nouveau (sc)	7 785 448,82	8 127 236,29	-341 787,47	-4,21
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-115 013,78	2 178 284,53	-2 293 298,31	-105,28
Situation Nette	34 500 352,17	37 135 437,95	-2 635 085,78	-7,10
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 500 352,17	37 135 437,95	-2 635 085,78	-7,10
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 180,00	9 820,00	97 360,00	991,45
401 FOURNISSEURS	180,00		180,00	
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	107 000,00	9 820,00	97 180,00	989,61
TOTAL DETTES	107 180,00	9 820,00	97 360,00	991,45
TOTAL PASSIF GENERAL	34 607 532,17	37 145 257,95	-2 537 725,78	-6,83

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net				
Autres produits		0,40	-0,40	-100,00
<i>75800000 Produits de gestion courantes</i>		0,40	-0,40	-100,00
Total des produits d'exploitation I (1)		0,40	-0,40	-100,00
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	102 837,54	25 618,00	77 219,54	301,43
<i>62260000 Honoraires</i>	102 607,16	9 385,36	93 221,80	993,27
<i>62270000 Frais d'actes et de contenti</i>	60,11	936,32	-876,21	-93,58
<i>62380000 Dons mécénat</i>		15 000,00	-15 000,00	-100,00
<i>62700000 Services bancaires</i>	170,27	296,32	-126,05	-42,54
DOTATION D'EXPLOITATION				
Autres charges	0,45		0,45	
<i>65800000 CHARGES DIV.GEST.COUI</i>	0,45		0,45	
Total des charges d'exploitations II (2)	102 837,99	25 618,00	77 219,99	301,43
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-102 837,99	-25 617,60	-77 220,39	301,43
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)		2 180 651,70	-2 180 651,70	-100,00
<i>76110000 Produits de participation bsca</i>		2 180 651,70	-2 180 651,70	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		51 805,43	-51 805,43	-100,00
<i>76220000 Interets sur comptes courants</i>		51 805,43	-51 805,43	-100,00
Total des produits financiers (V)		2 232 457,13	-2 232 457,13	-100,00
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées (6)	12 175,79		12 175,79	
<i>66150000 INTERETS COMPTES COURANTS</i>	12 175,79		12 175,79	
Total des charges financières (VI)	12 175,79		12 175,79	
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-12 175,79	2 232 457,13	-2 244 632,92	-100,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-115 013,78	2 206 839,53	-2 321 853,31	-105,21
Produits Exceptionnels				
Total des produits Exceptionnels VI				
Charges Exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles VI				

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LA PLAINE

du 01/02/2023 au 30/06/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)				
Impôts sur les bénéfices		28 555,00	-28 555,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices		28 555,00	-28 555,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS		2 232 457,53	-2 232 457,53	-100,00
TOTAL DES CHARGES	115 013,78	54 173,00	60 840,78	112,31
BENEFICE OU PERTE	-115 013,78	2 178 284,53	-2 293 298,31	-105,28



SA à conseil d'administration (s.a.i.) SA LA PLAINE

La Woestyne 59173 RENESCURE FRANCE

Exercice du **01/02/2022** au **31/01/2023**

Expert-comptable: Laurent GUIOT

Société par actions simplifiée au capital de 266 550 € - Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

Société de Commissaires aux comptes inscrite sur la liste

et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes des Hauts de France

RCS Lille B 886 680 784 - Code APE 6920Z - N° TVA: FR15 886 680 784 - N° SIRET: 886 680 784 00057

- SOMMAIRE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	10
Compte de résultat détaillé	11
Dossier de gestion	
SIG	14
SIG détaillés	15
CAF	17
EBE	18
MARGE	19
Annexe comptable	
Annexe au bilan et compte de résultat	21
Imprimés fiscaux	
Liasse fiscale	28

- Attestation -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SA à conseil d'administration (s.a.i.) SA LA PLAINE
La Woestyne 59173 RENESCURE FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 10/06/2005, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan :	37 145 258 €
-Chiffre d'affaires :	0 €
-Résultat net comptable :	2 178 285 €

Fait à : **LEZENNES**

Le : **12/04/2023**

Laurent GUIOT

Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	34 500 185		34 500 185	34 500 185
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 500 185		34 500 185	34 500 185
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 641 057		2 641 057	5 250 170
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 016		4 016	3 606
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 645 073		2 645 073	5 253 775
TOTAL ACTIF GENERAL	37 145 258		37 145 258	39 753 960
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :			2 623 268,00	

- COMPTE DE RESULTAT -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				1
Total des produits d'exploitation I (1)				1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			25 618	21 451
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				
Total des charges d'exploitations II (2)			25 618	21 451
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-25 618	-21 451
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			2 180 652	3 270 978
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...			51 805	37 183
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 232 457	3 308 161
Charges Financières				

- COMPTE DE RESULTAT -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		12 913
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		12 913
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 232 457	3 295 248
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	2 206 840	3 273 797
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	28 555	37 723
BENEFICE OU PERTE	2 178 285	3 236 074
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Autre participations	34 500 185	34 500 185		
26100000 Titres participation	305	305		
26110000 Titres relevant des +vlt(bsca)	33 904 762	33 904 762		
26110001 Titres bsca vmp mv en report	595 104	595 104		
26120000 Titres la plaine 2	13	13		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 500 185	34 500 185		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Autres créances	2 641 057	5 250 170	-2 609 113	-49,70
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	17 789	27 337	-9 548	-34,93
45130000 C/c pierre et benoit	2 565 260	5 136 894	-2 571 634	-50,06
45580000 Intérêts compte courant courus	58 008	85 938	-27 931	-32,50
Trésorerie				
Disponibilités	4 016	3 606	410	11,38
51250000 C.r.c.a.	4 016	3 606	410	11,38
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 645 073	5 253 775	-2 608 702	-49,65
TOTAL ACTIF GENERAL	37 145 258	39 753 960	-2 608 702	-6,56

- BILAN PASSIF DETAILLE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 8400240)	8 400 240	8 400 240		
10130000 Capital	8 400 240	8 400 240		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 709 710	11 709 710		
10420000 Prime de fusion	11 019 177	11 019 177		
10430000 Primes d'apport	690 533	690 533		
Réserve légale	840 024	840 024		
10610000 Réserve légale	840 024	840 024		
Autres réserves	5 879 943	5 879 943		
10680000 Autres réserves	5 879 943	5 879 943		
Report à nouveau	8 127 236	9 679 299	-1 552 062	-16,03
11000000 Report à nouveau (sc)	8 127 236	9 679 299	-1 552 062	-16,03
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 178 285	3 236 074	-1 057 790	-32,69
Situation Nette	37 135 438	39 745 290	-2 609 852	-6,57
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 135 438	39 745 290	-2 609 852	-6,57
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 820	8 670	1 150	13,26
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	9 820	8 670	1 150	13,26
TOTAL DETTES	9 820	8 670	1 150	13,26
TOTAL PASSIF GENERAL	37 145 258	39 753 960	-2 608 702	-6,56

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net				
Autres produits		1		-42,86
<i>75800000 Produits de gestion courantes</i>		1		-42,86
Total des produits d'exploitation I (1)		1		-42,86
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	25 618	21 451	4 167	19,42
<i>62260000 Honoraires</i>	9 385	1 834	7 551	411,69
<i>62270000 Frais d'actes et de contenti</i>	936	398	538	135,32
<i>62380000 Dons mécénat</i>	15 000	19 000	-4 000	-21,05
<i>62700000 Services bancaires</i>	296	219	77	35,23
DOTATION D'EXPLOITATION				
Total des charges d'exploitations II (2)	25 618	21 451	4 167	19,42
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-25 618	-21 451	-4 167	19,43
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)	2 180 652	3 270 978	-1 090 326	-33,33
<i>76110000 Produits de participation bsca</i>	2 180 652	3 270 978	-1 090 326	-33,33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...	51 805	37 183	14 622	39,32
<i>76220000 Interets sur comptes courants</i>	51 805	37 183	14 622	39,32
Total des produits financiers (V)	2 232 457	3 308 161	-1 075 704	-32,52
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées (6)		12 913	-12 913	-100,00
<i>66114500 Interets compte courant</i>		12 913	-12 913	-100,00
Total des charges financières (VI)		12 913	-12 913	-100,00
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 232 457	3 295 248	-1 062 791	-32,25
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV V - VI)	2 206 840	3 273 797	-1 066 958	-32,59
Produits Exceptionnels				
Total des produits Exceptionnels V				
Charges Exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles VI				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)				
Impôts sur les bénéfices	28 555	37 723	-9 168	-24,30

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<i>69500000 Impôts sur les bénéfices</i>	28 555	37 723	-9 168	-24,30
TOTAL DES PRODUITS	2 232 458	3 308 162	-1 075 704	-32,52
TOTAL DES CHARGES	54 173	72 087	-17 914	-24,85
BENEFICE OU PERTE	2 178 285	3 236 074	-1 057 790	-32,69

DOSSIER DE GESTION

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	01/02/2022 au 31/01/2023		01/02/2021 au 31/01/2022		Variation	
		%		%	Var N/N-1	%
Ventes de marchandises et de services						
-Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue						
+Production immobilisée						
+ ou - Production stockée						
= Production de l'exercice						
-Achats stockés						
-Achats d'études et prestations de services						
-Achats de matériel, équipements et travaux						
Marge brute de production						
Chiffre d'affaires						
Marge globale (Commerciale + Production)						
-Autres achats et charges externes	25 618		21 451		4 167	19,00
Valeur ajoutée (VA)	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
+Subventions d'exploitation						
-Charges du personnel (Salaires & cotisations...)						
-Impôts, taxes et versements assimilés						
Excédent brut d'exploitation (EBE)	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
+Autres produits d'exploitation			1			-43,00
-Autres charges d'exploitation						
+Reprises sur amortissements et provisions d'...						
+Transferts de charges d'exploitation						
-Dotations aux amortissements et provisions d'...						
Résultat d'exploitation	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
Produits financiers	2 232 457		3 308 161		-1 075 704	-33,00
-Charges financières			12 913		-12 913	-100,00
Résultat financier	2 232 457		3 295 248		-1 062 791	-32,00
+/- Quote-parts sur opérations faites en comm...						
Résultat courant avant impôts (RCAI)	2 206 840		3 273 797		-1 066 958	-33,00
Produits exceptionnels						
-Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...)	28 555		37 723		-9 168	-24,00
-Participation salariale						
Résultat net de l'exercice	2 178 285		3 236 074		-1 057 790	-33,00

(1) Le chiffre d'affaires présenté ici est en fait le volume d'activité (CA +/- production stockée et immobilisée)

(2) Taux de marge = marge / volume d'activité * 100

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DETAILLES -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	01/02/2022 au 31/01/2023		01/02/2021 au 31/01/2022		Variation	
		%		%	Var N/N-1	%
Ventes de marchandises et de services						
-Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue						
+Production immobilisée						
+ ou - Production stockée						
= Production de l'exercice						
-Achats stockés						
-Achats d'études et prestations de services						
-Achats de matériel, équipements et travaux						
Marge brute de production						
Chiffre d'affaires						
Marge globale (Commerciale + Production)						
-Autres achats et charges externes	25 618		21 451		4 167	19,00
62260000 - Honoraires	9 385		1 834		7 551	412,00
62270000 - Frais d'actes et de conte...	936		398		538	135,00
62380000 - Dons mécénat	15 000		19 000		-4 000	-21,00
62700000 - Services bancaires	296		219		77	35,00
Valeur ajoutée (VA)	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
+Subventions d'exploitation						
-Charges du personnel (Salaires & cotisations...						
-Impôts, taxes et versements assimilés						
Excédent brut d'exploitation (EBE)	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
+Autres produits d'exploitation			1			-43,00
75800000 - Produits de gestion coura...			1			-43,00
-Autres charges d'exploitation						
+Reprises sur amortissements et provisions d'...						
+Transferts de charges d'exploitation						
-Dotations aux amortissements et provisions d...						
Résultat d'exploitation	-25 618		-21 451		-4 167	19,00
Produits financiers	2 232 457		3 308 161		-1 075 704	-33,00
76110000 - Produits de participation...	2 180 652		3 270 978		-1 090 326	-33,00
76220000 - Interets sur comptes cour...	51 805		37 183		14 622	39,00
-Charges financières			12 913		-12 913	-100,00
66114500 - Interets compte courant			12 913		-12 913	-100,00
Résultat financier	2 232 457		3 295 248		-1 062 791	-32,00
+/- Quote-parts sur opérations faites en comm...						
Résultat courant avant impôts (RCAI)	2 206 840		3 273 797		-1 066 958	-33,00
Produits exceptionnels						
-Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...	28 555		37 723		-9 168	-24,00

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DETAILLES -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

	01/02/2022 au 31/01/2023	%	01/02/2021 au 31/01/2022	%	Variation	
					Var N/N-1	%
69500000 - Impôts sur les bénéfices	28 555		37 723		-9 168	-24,00
-Participation salariale						
Résultat net de l'exercice	2 178 285		3 236 074		-1 057 790	-33,00

- CAF -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

Capacité d'Autofinancement par le Résultat Net

Poste	N	N-1
Résultat Net	2 178 285	3 236 074
+ Valeur Comptables des Eléments d'Actifs Cédés.	0	0
- Produits Cessions des Eléments d'Actifs Cédés	0	0
+ Dotations Amortissements, Dépréciations et Provisions	0	0
- Reprises Amortissements, Dépréciation et Provisions	0	0
- Quote Part Subventions Virées au Résultat	0	0
CAF	2 178 285	3 236 074

Variation CAF N / N-1 : -1 057 790

- EBE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

Excédent brut d'exploitation

	Poste	31/01/2023	31/01/2022
<i>Produits D'exploitation encaissés ou encaissables</i>	Ventes	0	0
	+ Production Stockée	0	0
	+ Production Immobilisée	0	0
	+ Subvention Exploitation	0	0
<i>Charges d'exploitation décaissées ou décaissables</i>	- Achats	0	0
	- Variation de Stocks	0	0
	- Autres Charges	25 618	21 451
	- Impôts et Taxes	0	0
	- Charges de Personnel	0	0
	EBE	-25 618	-21 451

- MARGE -

SA LA PLAINE

du 01/02/2022 au 31/01/2023

Marge Commerciale

En €	31/01/2023	%	31/01/2022	%
Ventes de Marchandises	0	N/A	0	N/A
- Coûts d'achats des Marchandises Vendues	0	N/A	0	N/A
MARGE COMMERCIALE	0	N/A	0	N/A

Analyse de la Marge Commerciale:

Incidence sur le Résultat (Variation Marge): 0 €

Effet Volume: 0

Effet Marge: 0

Marge de Production

En €	31/01/2023	%	31/01/2022	%
Production de l'exercice	0	N/A	0	N/A
-Achats Stockés	0	N/A	0	N/A
-Achats D'études et Prestations de services	0	N/A	0	N/A
-Achat de matériel, équipements et travaux	0	N/A	0	N/A
MARGE PRODUCTION	0	N/A	0	N/A

Analyse de la Marge de Production:

Incidence sur le Résultat (Variation Marge): 0 €

Effet Volume: 0

Effet Marge: 0

ANNEXE COMPTABLE

SA LA PLAINE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/01/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023, dont le total est de 37 145 258€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 2 178 285€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun évènement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Impacts de la pandémie due au coronavirus :

Sans impact sur l'activité de l'entreprise :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a perduré au cours de cet exercice. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts significatifs sur notre activité lors de cet exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle des titres à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle des titres dépend de la situation nette, de l'existence de plus-values latentes, de la rentabilité et des perspectives de résultat prévisionnel validées par la direction.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation n	Acquisitio n	Virement s	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	34 500 185	-	-	-	-	34 500 185
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Général	34 500 185	-	-	-	-	34 500 185

Autres Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Résultat de l'exercice	Chiffre d'Affaires	Dividendes comptabilisés
Filiales détenues de 10% à 50 %								
BONDUELLE SCA	57 102 699	419 827 129	22,34	34 500	34 500	27 227 374		2 180 652

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	17 789	17 789	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		2 623 268	-	2 623 268
Débiteurs divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
Totaux		2 641 057	17 789	2 623 268
Prêts accordés en cours d'exercice		-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-	-	-

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	420 012	20,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	420 012	20,00

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	8 400 240				8 400 240
Réserve légale	840 024				840 024
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	5 879 943				5 879 943
Report à nouveau	9 679 299			- 1 552 062	8 127 236
Résultat de l'exercice	3 236 074	- 3 236 075			2 178 285
Distribution de dividendes			4 788 137		

La société détient 0 % de ses propres actions.

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 820	9 820	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	9 820	9 820	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-	-	-	-

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	58 008
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	1 150
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
Total		59 158

Compte de Résultat :

Résultat Financier :

	Exercice N	Exercice N-1
Produits Financiers de Participations	2 180 652	3 270 978
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	51 805	37 183
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total Produits Financiers	2 232 457	3 308 161
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Différence négative de changes sur les créances et dettes financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	12 913
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total charges financières	-	12 913
Résultat financier	2 232 457	3 295 248

Autres Informations Spécifiques :

Identité de la société mère consolidante :

La société mentionnée ci-dessous présente des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de la SA LA PLAINE sont inclus.

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SAS PIERRE ET BENOIT BONDUELLE	SAS	16 707 655	LA WOESTYNE 59173 RENESCURE

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices :

(Code de Commerce Art. R.225-102)

	31/01/2019	31/01/2020	31/01/2021	31/01/2022	31/01/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 400 240	8 400 240	8 400 240	8 400 240	8 400 240
Nbre des actions ordinaires existantes	420 012	420 012	420 012	420 012	420 012
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					-----
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 591 037	3 567 058	2 870 126	3 273 797	2 206 840
Impôts sur les bénéfices	21 992		54 780	37 723	28 555
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 569 045	3 402 842	2 979 561	3 236 074	2 178 285
Résultat distribué	3 024 086		4 410 126	4 788 137	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8.50	8.49	6.70	7.70	5.25
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8.50	8.10	7.09	7.70	5.19
Dividende distribué à chaque action	7.20		10.50	11.40	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					-----
Montant de la masse salariale de l'exercice					-----
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					-----

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/02/2022	et clos le	31/01/2023	Régime simplifié d'imposition	<input type="radio"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
SA LA PLAINE	
Adresse du siège social:	
La Woestvne	
SIRET	59173 RENESCURE
3 3 5 3 0 6 8 4 1 0 0 0 4 0	
Adresse du principal établissement:	
La Woestvne	
59173 RENESCURE	
Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Fonds de placement et entités financières similaires
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	150 221	Déficit	0		
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
	Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>						
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>						
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>						
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>						
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0 Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 0						
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilite

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
CTN FRANCE 2 Rue Louis Neel 59260 LEZENNES Tél: 0359300300		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date: 12/04/2023 Lieu: RENESCURE	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Si déposé néant, cochez la case :

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a 4 788 137
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h) 4 788 137

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
5	6	7	8					
BONDUELLE Pauline 0	8 607	2022						
BONDUELLE Pauline 0	8 607	2023						
BONDUELLE Véronique 79 Rue Victor Huao 59170 CROIX	17 419	2022						
BONDUELLE Véronique 79 Rue Victor Huao 59170 CROIX	17 419	2023						
BONDUELLE Alix	1 180	2022						
BONDUELLE Alix	1 180	2023						
BONDUELLE Diane	1 180	2022						
BONDUELLE Diane	1 180	2023						
BONDUELLE Baudouin	1 180	2022						
BONDUELLE Baudouin	1 180	2023						
BONDUELLE Inés	1 180	2022						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		La Woestyne		59173	RENESECURE		
SIRET		3 3 5 3 0 6 8 4 1 0 0 0 4 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Exercice N clos le 31/01/2023 Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	34 500 185	CV	34 500 185	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
		TOTAL (II)		BJ	34 500 185	BK	34 500 185
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	2 641 057	CA	2 641 057	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	4 016	CG	4 016		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)		CJ	2 645 073	CK	2 645 073	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	37 145 258	1A	37 145 258		
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	2 623 268	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE			Néant <input type="checkbox"/> *			
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :8.400.240.)				DA	8 400 240		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...				DB	11 709 710		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	840 024		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ)	DG	5 879 943	
	Report à nouveau				DH	8 127 236		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	2 178 285		
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
					DL	TOTAL (I) 37 135 438		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
				DO	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
					DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligatoires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs	EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	9 820		
	Dettes fiscales et sociales				DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
				EC	TOTAL (IV) 9 820			
Écart de conversion passif *				ED	TOTAL (V)			
				EE	TOTAL GENERAL (I à V) 37 145 258			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 820		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ	0	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	25 618	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX		
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	25 618	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(25 618)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 180 652	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	51 805	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	2 232 457		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 232 457		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 206 840		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE			Néant <input type="checkbox"/> *	
					Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	28 555
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	2 232 458
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	54 173
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	2 178 285
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges				A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Augmentations					
							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9)	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1)	KM		KN	KO		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants		M2)	KP		KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3)	KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW	KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL	LM		
	TOTAL III						LN		LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T	
Autres participations						8U	34 500 185	8V	8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U	1V			
TOTAL IV						LQ	34 500 185	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	34 500 185	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
							Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
							1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD	ME	MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT		MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers					IU		MM	MN	MO	
		Matériel de transport					IV		MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes						NC		ND	NE	NF		
TOTAL III						IY		NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations						IØ		ØX	ØY	34 500 185	ØZ
	Autres titres immobilisés						I1		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	2F	2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	NK	34 500 185	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	ØL	34 500 185	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le		31/01/2023					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
	①	②	③	④	⑤		⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SA LA PLAINE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % <input type="checkbox"/>	D3	0	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) <input type="checkbox"/>	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * <input type="checkbox"/>	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	0	D4	0	5T	0	5U	0	
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
		- corporelles	6E	0	6F	0	6G	0	6H	0
		- titres mis en équivalence	02	0	03	0	04	0	05	0
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) * <input type="checkbox"/>	06	0	07	0	08	0	09	0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C	0	UB	0	UC	0	UD	0		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	0	UF	0			
	- financières			UG	0	UH	0			
	- exceptionnelles			UJ	0	UK	0			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	0	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions**PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX**

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1		2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières			UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	17 789	17 789		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC	2 623 268	0	2 623 268		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR						
Charges constatées d'avance			VS						
TOTAUX				VT	2 641 057	VU 17 789	VV 2 623 268		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
				1	2	3	4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	0		0	0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 820	9 820					
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW						
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX			VY	9 820	VZ 9 820				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK					
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SA LA PLAINE					Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET <input type="checkbox"/>	2023-01-31		
I. REINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	2 178 285
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) <input type="checkbox"/>	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option <input type="checkbox"/>	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	28 555
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		L7	K7		
Régimes particuliers/impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
				- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* <input type="checkbox"/>		{	- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime de fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT <input type="checkbox"/>	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI) <input type="checkbox"/>		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) <input type="checkbox"/>		SW		WQ	15 000
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro <input type="checkbox"/>		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	WR	2 221 840
II. DEDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	0
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
				- imposées au taux de 0 %				WH	
				- imposées au taux de 19 %				WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts <input type="checkbox"/>		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	109 033)	XA	2 071 619
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) <input type="checkbox"/>							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Majoration d'amortissement *							XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies) <input type="checkbox"/>	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) <input type="checkbox"/>	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>	PA		
		ZFU -TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) <input type="checkbox"/>	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) <input type="checkbox"/>	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) <input type="checkbox"/>							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) <input type="checkbox"/>		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <input type="checkbox"/>		YH)	XG
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) <input type="checkbox"/>		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		Y0		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) <input type="checkbox"/>		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) <input type="checkbox"/>		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	2 071 619	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	}	Bénéfice (I moins II)	XI	150 221		
		Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL		0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				0	XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	150 221	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
MECENAT	15 000

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

Designation de l'entreprise		SA LA PLAINE			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES <input type="checkbox"/>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI <input type="checkbox"/>		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges <input type="checkbox"/>						

TOTAUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTAUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTAUX		9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations <input type="checkbox"/>		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	9 679 299		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 236 074			Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF						
						Report à nouveau		ZG	4 788 137					
	TOTAL I	ØF	12 915 373			(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	8 127 236					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8)	XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	10 322	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES)	ST	15 296			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	25 618		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE											YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS)	9Z				
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX				
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *											ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP											ZR	
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	SA LA PLAINE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle □
1	2	3	4	5	6

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) □
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS**II-AUTRES ELEMENTS**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ 0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+ 0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme □		0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) □		0	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	SA LA PLAINE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	--------------	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées* <input type="checkbox"/>	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) <input type="checkbox"/>	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	
N-9	0	0	0	0		
TOTAL 2	0	0	0	0		

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶			
❶ Entreprises soumises à l'IS					
❷ Entreprises soumises à l'IR					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 15 % ou 19 %	
		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②		③	
④		⑤		⑥	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		SA LA PLAINE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④			⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le	et clos le	Données en nombre de mois	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.			SA
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital) Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) Néant

Exercice clos le	2023-01-31	N° SIRET	33530684100040
Dénomination de l'entreprise	SA LA PLAINE		
Adresse (voie)	La Woestyne		
Code postal	59173	Ville	REnescure

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	447 988
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	25	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	196 018

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS PIERRE & BENOIT BONDUELLE*		
N° SIREN (si société établie en France)	402197479	% de détention	53,33	Nb de parts ou actions	223 994
Adresse N°		Voie	La Woestyne		
Code postal	59173	Commune	REnescure	Pays	FRANCE

II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant *

Exercice clos le	<input type="text" value="2023-01-31"/>	N° SIRET	<input type="text" value="33530684100040"/>
Dénomination de l'entreprise	<input type="text" value="SA LA PLAINE"/>		
Adresse (voie)	<input type="text" value="La Woestyne"/>		
Code postal	<input type="text" value="59173"/>	Ville	<input type="text" value="RENESECURE"/>

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : <input type="checkbox"/>	P5	1
--	-----------	----------

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/02/2022 au 31/01/2023		ou Année :
Dénomination de l'entreprise :		SA LA PLAINE Néant
SIREN de l'entreprise	3 3 5 3 0 6 8 4 1	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septiesQ de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	9 000
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Crédit d'impôt	dont montant préfinancé	Montant
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autre crédits d'impôts")

III – CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

NOUVEAUTÉS

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
 - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

RAPPELS

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ([article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

⁴Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)

Annexe à la 2069-RCI-SD pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

III – MÉCÉNAT – LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX ⁵								
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire ⁶			Intermédiaire ⁷			Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou N°RNA	Nom	Adresse	N° SIREN ou N°RNA	Nom	Adresse	
15 000	30/12/2022	34933663600	IECD	20 RUE DANTZIG 75015 PARIS				0

⁵ Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-20, § 130 et suivants).

⁶ L'entreprise se fait communiquer par l'organisme collecteur l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Il en va de même lorsque l'entreprise effectue des dons et versements à des organismes éligibles au régime fiscal du mécénat tels que les fonds de dotation, les fondations et associations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprises qui les reversent à d'autres organismes eux-mêmes éligibles dans les conditions prévues à l'article 238 bis du CGI (cf. §150 du BOI-BIC-RICI-20-30-20).

⁷ Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

⁸ Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.

Titre du document : Tableau de suivi de la plus ou moins-value fiscale

Ce document contient un mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Le tableau de suivi de la plus ou moins-value fiscale constatée lors du transfert des titres du portefeuille est joint à la liasse fiscale et transmise au centre des impôts par voie postale.
--

Nombre de lignes : 2

